

**PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 18 h 30, à la Salle Edgar Faure de DOLE, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CHAMPANHET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 05  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 25 novembre 2025  
Date de publication : 08 décembre 2025

***Conseillers présents***

---

M. Jean-Baptiste GAGNOUX,	M. Jean-Pierre CUINET,	M. Mohamed MBITEL,
Mme Isabelle GIROD,	M. Jacques PÉCHINOT,	Mme Claire BOURGEOIS-
Mme Isabelle MANGIN,	M. Jean-Pascal FICHÈRE,	RÉPUBLIQUE,
M. Mathieu BERTHAUD,	M. Jean-Michel REBILLARD,	Mme Laetitia JARROT-MERMET,
Mme Sylvette MARCHAND,	Mme Blandine CRETIN-	M. Timothée DRUET,
M. Stéphane CHAMPANHET,	MAITENAZ, M. Patrice CERNELA,	Mme Christine MUGNIER,
M. Daniel GERMOND,	M. Jean-Philippe LEFÈVRE,	Mme Nadine HERRMANN,
Mme Frédérique DRAY,	Mme Isabelle DELAINE,	M. Guillaume BOUTELOUP,
M. Philippe JABOVISTE,	Mme Nathalie JEANNET,	M. Laurent EMONIN
Mme Maryline MIRAT,	Mme Catherine DEMORTIER-	
M. Alexandre DOUZENEL,	BLANC, Mme Patricia ANTOINE,	

***Conseillers absents ayant donné procuration***

---

Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON donne procuration à Mme Patricia ANTOINE  
M. Paul ROCHE donne procuration à Mme Isabelle MANGIN (jusqu'à DCM-2025-078)  
Mme Laetitia CUSSEY donne procuration à Mme Sylvette MARCHAND  
Mme Justine GRUET donne procuration à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (jusqu'à DCM-2025-078)  
M. Nicolas GOMET donne procuration à Mme Laetitia JARROT-MERMET

***Conseillers absents non représentés***

---

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM-2025-092) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM-2025-092) ;  
M. Alexandre DOUZENEL (DCM-2025-092) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM-2025-092) ;  
Mme Patricia ANTOINE (DCM-2025-092) ; M. Timothée DRUET (DCM-2025-092) ;  
M. Jean-Pascal FICHÈRE (DCM-2025-092) ; M. Jacques PÉCHINOT (DCM-2025-092) ;  
M. Mathieu BERTHAUD (DCM-2025-101) ; Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ (DCM-2025-107)

## **Ordre du jour**

---

### **Point d'information**

#### Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2025
- 2 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs et de l'état des indemnités des élus
- 3 Créances éteintes
- 4 Budget Primitif 2026
- 5 Fixation des taux de la fiscalité locale pour 2026
- 6 Accompagnement financier des associations
- 7 Avance sur l'accompagnement financier des associations pour l'année 2026
- 8 Rapport Social Unique 2024
- 9 Rapport annuel 2024 du Marché de Partenariat de Performance Énergétique avec la SPL G2D39 pour la rénovation de quatre groupes scolaires
- 10 Choix du mode de gestion du camping du Pasquier de Dole
- 11 Groupement de commandes pour la concession de service de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires – Validation du choix de l'attributaire
- 12 Convention Jura Service pour l'année 2026
- 13 Convention pour la gestion de la fourrière animalière avec la Société Protectrice des Animaux de Dole et sa région
- 14 Subventions aux groupes musicaux dans le cadre de la participation à la Nuit des Bars de Nowel 2025
- 15 Demandes de subventions dans le cadre du festival Cirque et Fanfares 2026
- 16 Demandes de subventions dans le cadre du festival Pupitres en liberté 2026
- 17 Convention de prestation de service avec la SPL Hello Dole pour la gestion de la billetterie du concert final du festival Pupitres en liberté
- 18 Demandes de subventions pour l'entretien de la statue de la Vierge à la Collégiale Notre-Dame de Dole
- 19 Demande de subvention pour la restauration d'un tableau au Musée des Beaux-Arts
- 20 Demandes de subventions pour deux expositions temporaires au Musée des Beaux-Arts
- 21 Cession de terrain rue de la Résistance
- 22 Acquisition de terrains avenue du Maréchal Juin
- 23 Classement de voies dans le domaine public communal - Suite après enquête publique
- 24 Création de servitudes de passage et de tréfonds à Goux
- 25 Opération de Restauration Immobilière (ORI) au sein du périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole
- 26 Signature d'un bail emphytéotique administratif entre la Ville de Dole et Grand Dole Habitat

- 27 Dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2026
- 28 Travaux de modernisation et de mise en conformité de la salle de spectacles et de congrès La Commanderie
- 29 Rénovation énergétique de la couverture de la salle polyvalente Manège de Brack
- 30 Rénovation énergétique, fonctionnelle et mise en conformité du club house du Tennis Club Dolois
- 31 Gestion des forêts communales de Dole – Programme de coupes, de travaux, fonctionnement et investissement – Année 2026
- 32 Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'exercice 2026
- 33 Participation de la Ville de Dole au projet de partage de jardins « L'Ami du Potager »
- 34 Présentation du zonage d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- 35 Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable – Année 2024

## Procès-verbal

**M. le Maire** : Chers collègues, je vous demande de prendre place, s'il vous plaît. J'ouvre cette séance du Conseil Municipal. Je donne lecture des pouvoirs : Justine GRUET, qui sera en retard, à moi-même (Jean-Baptiste GAGNOUX), Paul ROCHE qui sera aussi en retard, à Isabelle MANGIN, Catherine NONNOTTE-BOUTON à Patricia ANTOINE, Laetitia CUSSEY à Sylvette MARCHAND et Nicolas GOMET à Laetitia JARROT-MERMET.

Dans l'ordre du tableau, il est proposé à Monsieur Stéphane CHAMPANHET d'être secrétaire de séance. Merci.

### **RAPPORT N° 01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025**

**M. le Maire** : Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je le considère comme approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 22 septembre 2025.

### **RAPPORT N° 02 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS ET DE L'ETAT DES INDEMNITES DES ELUS**

**M. le Maire** : Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

**Mme JARROT-MERMET** : Bonsoir à toutes et à tous. Merci de me donner la parole. J'ai une question concernant la licence de débit de boissons. Est-ce pour l'ancien Bar des Sports ?

**M. le Maire** : Je ne crois pas. Cela doit être lié à un commerce dont nous avons les murs avec la Société Publique Locale (SPL) dans la Grande rue. Avez-vous d'autres observations ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 3 que je vais présenter.

### **RAPPORT N° 03 : CREANCES ETEINTES**

DCM-2025-078

**M. le Maire** : Ce rapport concerne des titres de recettes anciens qu'il reste à percevoir, et qui, malgré toutes les procédures de recouvrement employées par le comptable public, n'ont pu aboutir. C'est essentiellement dû à des entreprises qui ont probablement été en liquidation judiciaire. Il y en a pour 2 051 euros. Malgré tous les engagements du comptable public, nous n'avons pu retrouver ces différentes sommes pour l'ensemble des dossiers présentés dans le rapport.

Il vous est proposé :

- de prendre acte des créances annulées sur décision de justice ;
- d'autoriser Madame le Comptable public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par ces créances présentées en annexe ;
- de procéder à l'ajustement de la provision pour créances douteuses ;
- de m'autoriser à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération concernant les créances éteintes.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport sur le budget primitif, principal dossier du Conseil Municipal ce soir.

## **RAPPORT N° 04 : BUDGET PRIMITIF 2026**

DCM-2025-079

Une présentation est projetée en séance.

**M. le Maire :** *Avant de laisser à la parole à Jean-Pascal FICHÈRE pour la présentation de ce rapport budgétaire primitif 2026, dernier budget du mandat, pour l'exercice à venir, 2026, je souhaite vous donner quelques éléments introductifs. Bien évidemment, le budget que nous proposons ce soir est conforme aux orientations budgétaires que nous avons définies au précédent Conseil Municipal en vertu de la réglementation habituelle.*

*Sur le fond, premièrement, ce budget 2026 se fait dans un contexte que chacun connaît, d'une instabilité gouvernementale qui entraîne et conduit à l'absence de budget prévisionnel clair, parce qu'il n'est pas toujours adopté au moment où l'on présente le budget de l'année à venir, et il est évidemment encore plus incertain à ce jour que les autres années.*

*Pour constituer ce budget municipal, malgré l'absence de budget national, nous avons intégré les éléments précédents liés aux dispositions prises et annoncées par le gouvernement BAYROU cet été, en attente de l'aboutissement des procédures budgétaires nationales qu'il conviendra probablement, lors de décisions modificatives ou du budget supplémentaire à l'issue du compte financier unique (CFU), ancien compte administratif, de modifier en juin prochain en fonction des décisions nationales qui, je l'espère, nous permettrons d'ici là d'ajuster notre budget en fonction de ces dispositions qui auront été prises, je l'espère aussi, avant le 31 décembre prochain. Cette incertitude nous a conduits tout de même à conduire l'essentiel du budget avec les principales données habituelles. Ont été ajoutés, notamment pour la collectivité, deux éléments pris dans les orientations du Premier ministre BAYROU.*

*Le premier est la poursuite de l'augmentation de la cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui entraîne une augmentation de 73 000 euros pour la collectivité pour l'année 2026, comme elle l'était déjà l'année dernière, cette cotisation augmentant sur plusieurs années.*

*Le deuxième élément des dispositions nationales, dont nous avons tenu compte et qui reste là aussi relativement dans l'incertitude, est la baisse de la compensation de l'État pour l'exonération fiscale aux entreprises industrielles sur leur foncier bâti, ce qui, pour la Ville, entraînerait une perte de 250 000 euros en recettes sur cette cotisation.*

*Voici les deux éléments que nous avons intégrés à ce stade pour composer notre budget 2026, issus des éléments venant des propositions de François BAYROU. Il conviendra de voir si elles sont confirmées ou non, et peut-être additionnées à d'autres mesures, ou pas du tout. En tout cas, ces deux éléments sont intégrés dans le concours à la restauration des comptes publics.*

*Bien sûr, ce budget tient compte d'autres éléments indépendamment des décisions gouvernementales. C'est l'augmentation qui se poursuit ici ou là d'un certain nombre de coûts liés à différents contrats pour la collectivité. Je pense aux assurances, aux alarmes, aux maintenances, de nombreux contrats sur lesquels l'inflation se poursuit. Nous avons travaillé avec un certain nombre d'éléments pour élaborer un budget à la fois prudent et le plus proche de la réalité, bien sûr, et qui intègre dans notre composition budgétaire, un budget de fonctionnement maîtrisé.*

*Par-delà ce mode maîtrisé, je veux dire premièrement que nous avons contenu au maximum les charges de la collectivité, puisque — c'est une des premières fois du mandat — nous avons des dépenses réelles de fonctionnement en recul de 1,4 %, des charges de ressources humaines stabilisées. En effet, notre masse salariale sera globalement au même niveau en 2026 qu'elle est en 2025. C'est donc particulièrement audacieux sur ce champ, puisque depuis le début du mandat, nos charges de fonctionnement augmentaient en ressources humaines, ce qui était essentiellement dû à des augmentations décidées par l'État sur les catégories C, sur le SMIC, sur l'augmentation de la cotisation de la CNRACL, dont nous tenons compte dans cette masse salariale stabilisée et l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. J'ajoute que dans cette masse salariale stabilisée, nous incluons également les augmentations mécaniques des carrières de nos agents, le fameux GVT (Glissement Vieillesse Technicité).*

*En troisième élément dans ce budget, les loyers du Marché de Partenariat de Performance Énergétique (MPPE) pour la rénovation de nos écoles sont en baisse. Ils avaient été surévalués l'année dernière. Nous les remettons au niveau exact des loyers que nous devons à la SPL chaque année. J'ajoute une baisse des intérêts d'emprunt par l'évolution des taux bancaires, ce qui nous fait aussi baisser un certain nombre de charges, et des recettes en légère augmentation, à +2,4 %.*

*Un autre élément important de ce budget, et pas des moindres, concerne la stabilité des taux de fiscalité, puisqu'une nouvelle fois, et ce depuis le début du mandat, il n'y a pas d'augmentation des taux de*

fiscalité pour la collectivité. Les bases augmenteront légèrement en attente de la décision de la loi de Finances, mais l'inflation étant faible, l'augmentation des bases sera également faible.

Ces éléments conduisent à ce que nous ayons un budget qui va s'établir en fonctionnement à hauteur de 24 485 000 euros pour les dépenses réelles, en diminution de 1,4 %, et 28 402 000 euros pour les recettes réelles, en progression de 2,4 %, ce qui nous permet de dégager un autofinancement de 1,4 million d'euros.

À ces éléments de fonctionnement s'ajoutent les éléments d'investissement. Nous aurons une année d'investissement en baisse. Comme je l'ai annoncé depuis deux exercices budgétaires, nous continuons à baisser notre volume d'investissement. Beaucoup ont déjà été faits depuis le début du mandat. Nous prévoyons 10,9 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement, et les dépenses d'équipement, ce que nous allons réaliser exactement, vont s'établir à 6,5 millions d'euros, contre 9 millions d'euros l'année dernière, soit une baisse de 30 % de l'investissement. Je l'ai dit aussi, nous avons beaucoup investi ces dernières années. Nous avons des ressources en moins, des charges qui ont augmenté. Nous devons adapter notre volume d'investissement à nos capacités.

Dans ce budget d'investissement, seront prioritaires, comme nous l'avons fait largement au cours du mandat, essentiellement des investissements liés à la transition énergétique et écologique, puisque nous aurons trois à quatre projets majeurs, dont :

- la réalisation du parc urbain de la Rive gauche, projet environnemental majeur, avec la deuxième tranche de financement après celle de cette année ;
- la rénovation énergétique du Manège de Brack ;
- la rénovation énergétique du club house du Tennis Club.

Il y aura également une enveloppe importante sur la voirie et les ponts, comme chaque année. Tout cela constitue notre investissement dans les plus grandes lignes, mais nous verrons plus de détails en fin de présentation par Jean-Pascal FICHÈRE. Tout cela nous permet d'avoir une capacité d'autofinancement (CAF) brute qui se maintiendrait autour de 4,3 millions d'euros, en légère baisse, une CAF nette à 457 000 euros et une capacité de désendettement de 7,9 ans. Évidemment, ce sont des données prévisionnelles.

Je précise que sur l'encours de la dette, nous poursuivons la stratégie de désendettement de la Ville, puisque dans notre prévisionnel budgétaire, nous atteindrons un niveau d'encours à 34 millions d'euros au 31 décembre 2026. Il devrait être autour de 35,5 millions d'euros au 31 décembre 2025. Nous poursuivons donc le désendettement avec à peu près 1,5 million d'euros d'encours à l'échelle de la fin d'année 2026, ce qui conduira à un niveau espéré de 34 millions d'euros d'encours de la dette. Cela nous établirait à une dette qui n'a jamais été aussi basse depuis une quinzaine d'années. Voilà les principaux éléments de notre budget 2026, avec toute la prudence nécessaire au contexte national et qu'il conviendra d'ajuster en cours d'année budgétaire 2026. Je laisse la parole à Jean-Pascal FICHÈRE.

**M. FICHÈRE :** Je vais vous présenter ce budget, sachant que les grandes lignes viennent d'être rappelées par notre maire.

#### Préambule – les hypothèses retenues pour le BP 2026

Nous rappelons les éléments du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire). Nous avons gardé les mêmes paramètres nationaux, c'est-à-dire une croissance nationale de l'ordre de 0,3 %, une inflation de 1,4 %, ce qui se traduira dans un certain nombre de postes de dépenses. Vous avez également la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics nationaux avec les hypothèses que nous avons retenues aujourd'hui et qui ne sont pas délibérées définitivement au niveau national. La stratégie se poursuit sur le gel des taux de fiscalité et sur la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement. Bien sûr, en maintenant les subventions aux associations, nous sommes sur une continuité par rapport au budget précédent.

Nous poursuivons nos investissements structurants à hauteur de 6 563 000 euros hors MPPE. Nous verrons le projet qui fait qu'au total, nous avons inscrit un peu plus de 7 millions d'euros au niveau de notre section d'investissement. Nous confirmons notre volonté de poursuivre nos investissements sans sacrifier le maintien du patrimoine.

#### L'équilibre budgétaire 2026

Si vous regardez les grandes masses, vous voyez que nous avons un budget de fonctionnement de 29 382 000 euros, avec des recettes courantes de l'ordre de 28 402 000 euros, des dépenses à hauteur de 23 356 000 euros, les masses salariales et frais financiers pour 1 179 000 euros. Lorsque nous compensons les opérations d'ordre, cela nous permet de remonter 4,5 millions d'euros dans la section d'investissement.

La section d'investissement se constate par les dépenses d'équipement pour 4 563 000 euros, les dépenses financières (remboursement des emprunts, plus le MPPE) pour 3 494 000 euros. Pour équilibrer l'ensemble des opérations, nous avons des recettes issues du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), les cessions, les diverses subventions pressenties à hauteur de 4 907 000 euros, de telle sorte que pour équilibrer le budget, nous inscrivons un besoin d'emprunt de 2,5 millions d'euros.

#### L'équilibre budgétaire en fonctionnement

Les grands chiffres ont été rappelés brièvement. Nous sommes sur un budget de 29 292 000 euros, avec des dépenses réelles en baisse de 1,4 %, dont :

- des charges à caractère général pour 7 239 000 euros (en baisse de 0,4 %) ;
- la masse salariale stable à 13 475 000 euros ;
- les autres charges de gestion courante (subventions, contributions diverses) à hauteur de 2 607 000 euros, en croissance de 0,2 % ;
- les charges financières en évolution de -22 % en raison de la baisse du taux du Livret A et d'un ajustement à la baisse du loyer MPPE, loyer stable sur le marché public-privé sur les écoles, l'ensemble des opérations ayant été constatées et comptabilisées. Nous avons donc les chiffres définitifs sur notre budget 2026.

Les recettes augmentent de 2,4 % par rapport à l'année précédente avec :

- des produits des services, participations des familles, de la CAF, l'ensemble des produits étant maintenus, à peu près stables, en croissance de 1,7 % à 1 385 000 euros ;
- l'ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) stables pour 3 866 000 euros ;
- la fiscalité locale attendue à 13 937 000 euros tout confondu ne représentant plus que 49 % des recettes réelles de fonctionnement, nous avons perdu des marges de manœuvre, ce qui est le cas de toutes les collectivités en France, et cette fiscalité locale évolue de +3,3 %, en fonction de ce qui a été constaté en 2025, l'augmentation des bases estimées à 0,5 % et l'augmentation physique de l'ordre de 1 % ;
- les dotations et participations (ce que nous recevons de l'État) pour 8 670 000 euros, pratiquement stables (+0,7 %) ;
- les autres produits de gestion, principalement les loyers, en tassement de -1,5 % à hauteur de 539 000 euros.

Cela nous permettra de dégager un autofinancement net de 1 407 000 euros grâce aux hypothèses retenues.

#### L'équilibre budgétaire en investissement

Nous sommes sur un budget qui s'établit à 11 947 000 euros avec des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 10 957 000 euros, la différence correspondant à des opérations d'ordre. Ces dépenses sont constituées notamment de 7 057 000 euros de dépenses d'équipement et de 3,9 millions d'euros de remboursement du capital de la dette.

Les recettes réelles d'équipement s'inscrivent à hauteur de 7 040 000 euros, dont :

- 3 290 000 euros de subventions et de cessions ;
- 1 250 000 euros de FCTVA et de taxe d'aménagement ;
- 2,5 millions d'euros d'emprunt d'équilibre.

L'écart entre les deux correspond à l'autofinancement qui sera inscrit.

#### Présentation du budget de fonctionnement par secteur d'activité

Je vous fais grâce des détails. Il s'agit de la ventilation par nos pôles de dépenses, avec des recettes à hauteur de 29 292 000 euros qui s'équilibrent avec le montant des dépenses.

- **Finances/Fiscalité/Dotations**

Pour rentrer plus dans le détail, nous sommes sur une fiscalité directe à hauteur de 12 388 000 euros, en augmentation de l'ordre de 1 %. Nous avons tenu compte des bases physiques et des bases légales. Je pense que nous aurons un peu plus. Néanmoins, nous restons prudents. Les bases légales devraient augmenter de 0,4 % d'après les indices connus aujourd'hui, mais les taux ne sont pas encore connus aujourd'hui. Ce sera connu d'ici une quinzaine de jours. Les bases physiques allant également augmenter, je pense que le taux de 1 % est prudent.

Les attributions de compensation sont estimées à 3,8 millions d'euros, en stabilité. Il y a des paramètres de variation tellement modestes que cela ne bougera pas beaucoup.

Les compensations d'exonérations sont estimées à 520 000 euros. C'est là où nous perdons autour de 100 000 euros, car nous avons tenu compte de l'effort demandé aux collectivités territoriales et nous ne serons pas compensés sur la baisse décidée pour les établissements industriels. En effet, les établissements industriels bénéficient de 50 % de remise de leur taxe foncière et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Ces 50 % étaient compensés intégralement jusque-là et nous ne serions compensés qu'à hauteur de 25 %. Nous perdrons donc à due concurrence. Nous attendons la loi de Finances définitive.

La fiscalité indirecte est stable, avec :

- la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) à 490 000 euros ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à 162 000 euros ;
- les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à 800 000 euros, prévision prudente, car cela dépend du mouvement sur les opérations immobilières sur la ville de Dole ;
- la taxe pylônes à 12 000 euros.

A priori, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) doit se stabiliser. Dans tous les projets de loi de Finances aujourd'hui, nous sommes sur une base de 6 129 000 euros.

Dans ce pôle Finances/Fiscalités, les dépenses sont à hauteur de 945 000 euros. Vous avez d'abord les dégrèvements fiscaux à hauteur de 35 000 euros bon an mal an, prélevés par la Mission fiscale. Les intérêts des emprunts (895 000 euros) sont en baisse significative surtout liée au MPPE qui a été finalisé. Les ventilations rigoureuses ont été prises, comme la loi nous l'indique. Cela a donc été traité, ce que nous verrons dans la diapositive relative aux affaires éducatives. Vous avez le reste pour mémoire.

Nous allons passer les pôles rapidement. Vous verrez que, comme l'a rappelé le maire, nous sommes en fin de mandat sur une quasi reconduction de nombreux postes. C'est la poursuite de la politique engagée dans notre mandat.

- Administration générale

Il s'agit de l'ensemble des budgets liés à la gestion de cette assemblée, aux affaires juridiques, à la communication, l'état civil, la police municipale, etc. Nous prévoyons 2 613 000 euros pour 2026, contre 2 663 000 euros en 2025. C'est donc une continuité.

- Moyens généraux

Là aussi, nous avons une légère augmentation liée aux frais de formation pressentis pour les salariés, aux redevances informatiques et aux assurances. Ce sont les seuls postes qui bougent. Vous avez également un peu d'ajustement sur les loyers, de telle sorte que nous avons une augmentation pour arriver à 2 546 000 euros, contre 2 444 000 euros en 2025.

- Action sociale et santé

Nous avons une reconduction à l'identique. Nous avons une légère baisse. En effet, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a des besoins moindres. Le foyer des Paters étant maintenant bien rempli, nous avons moins besoin de financement. Tout cela explique la baisse que nous avons faite aux besoins du CCAS pour équilibrer son budget. Nous donnons bien logiquement ce qui est nécessaire. Ce pôle est donc prévu sur le même paramétrage, à hauteur de 1 075 000 euros.

- Actions éducatives

Nous prévoyons 3 445 000 euros. C'est là que la baisse est la plus significative, mais c'est toujours lié à cette ventilation faite du loyer pour les réfections des écoles. Il y a notamment une ventilation plus fine sur ce qui va passer en investissement et ce qui reste en fonctionnement. Maintenant que nous avons les décomptes définitifs, nous enregistrons une baisse de 141 000 euros, ce qui n'est pas négligeable. Cela explique notamment cette baisse du montant net de ce pôle, sachant que les ressources sont en légère hausse, provenant à la fois de la CAF et des participations des familles selon les tarifs en place.

- Sports

Nous sommes sur une augmentation significative qui s'explique par le passage du Tour de France. Nous avons budgété des dépenses à hauteur de 200 000 euros et des recettes à hauteur de 100 000 euros. Mais le dossier mérite encore d'être peaufiné et affiné. Néanmoins, les subventions sont reconduites selon les mêmes montants que 2025. Est également intégré l'entretien des stades et des gymnases.

- Actions culturelles

Nous prévoyons 2 331 000 euros, contre 2 369 000 euros en 2025. Hors masse salariale, le budget est en légère baisse de -1,1 %. Par ailleurs, tout l'événementiel que tous les Dolois connaissent bien se poursuit, que ce soit Cirque et Fanfares, le concert de rentrée, les animations, la participation au Weekend Gourmand, l'ensemble des animations qui font la caractéristique de notre collectivité. Nous maintenons également les subventions au secteur associatif et culturel selon les mêmes paramètres que les années précédentes.

- Aménagement et attractivité du territoire

Ce poste est maintenant plus modeste, l'essentiel étant pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous sommes à 235 000 euros, contre 261 000 euros en 2025. Ce sont essentiellement des frais de géomètre et quelques frais liés à des cessions et acquisitions. Sinon, c'est de la masse salariale. Il n'y a rien de spécial sur ce poste.

- Services techniques

C'est toujours bien logiquement le gros poste de notre collectivité. Il est prévu en baisse nette. Nous passerions à 6 509 000 euros, contre 6 737 000 euros. Cette baisse est liée à la poursuite de la politique menée sur l'énergie et les fluides en espérant que nous tiendrons, car nous enregistrons une baisse de 70 000 euros. Pour tout ce qui est propreté et espaces verts, nous prévoyons à peu près les mêmes montants. Nous enregistrons une baisse sur tout ce qui est logistique, magasins et ateliers. Pour les bâtiments, nous avons essayé de faire au plus juste pour les besoins en matière d'entretien, de tout ce qui a été revu. Globalement, nous sommes sur un tassement autour de 230 000 euros avec la plus grande rigueur possible, comme cela a été évoqué.

#### La masse salariale (chapitre 012)

Il s'agit d'un focus de l'ensemble. Nous prévoyons 13 386 000 euros. Le maire l'a bien rappelé. Nous avons pris 3 points de plus de la CNRACL. Je vous rappelle que l'augmentation est de 12 points et s'étale en 4 fois 3 points. Nous sommes sur la deuxième année et nous attaquons la troisième, mais nous aurons encore 2027. Ont également été pris en compte la dépense liée à l'organisation des élections 2026, l'impact du GVT, les avancements de grades et l'ensemble des postes. Malgré tout cela, il y a une grosse volonté de suivre cette masse salariale avec la plus grande rigueur. Nous faisons attention à ce que les remplacements soient faits au minimum et à ajuster au mieux cette masse salariale.

#### Projections sur la CAF brute et nette

Il s'agit à la fois de l'estimation que nous faisons sur 2025 et du budget tel que nous pensons qu'il va se boucler avec les hypothèses que nous venons d'évoquer. Nous allons prendre les chiffres caractéristiques. Vous voyez que nous arrivons à des recettes de fonctionnement qui, malgré la baisse sur les compensations d'exonérations de 786 000 euros en 2025 à 520 000 euros prévus en 2026, baisse la plus significative liée à ce que j'ai évoqué sur la non-compensation d'une partie de l'État sur les taxes foncières, sont à peu près stables, à 28 488 000 euros, contre 28 431 000 euros en 2025. Les dépenses de fonctionnement seraient en légère augmentation, mais de manière très raisonnable, de presque 24 millions d'euros en 2025 à 24 181 000 euros en 2026. La CAF brute serait ainsi maintenue aux alentours de 4,3 millions d'euros, contre 4,4 millions d'euros, soit quasiment au même montant que l'an dernier. Notre CAF nette se stabiliserait à hauteur de 457 000 euros, avec un endettement prévu — il faut prendre les chiffres avec précaution — en fin d'année à 34 189 000 euros, contre 35 456 000 euros en 2025, donc en désendettement, ce qui ferait une CAF de 7,9 années, chiffre particulièrement raisonnable.

#### Détail des opérations en investissement

Nous prévoyons 7 057 000 euros d'investissement, dont 474 000 euros pour le MPPE. Hors MPPE, il y aurait environ 6,5 millions d'euros d'investissement. Vous avez la ventilation par pôle, avec les différents secteurs et les plus gros morceaux vous sont rappelés à droite. Nous avons la réhabilitation énergétique du Manège de Brack pour 640 000 euros, le parc urbain qui se poursuit pour 2,5 millions d'euros et le club house du Tennis Club pour 320 000 euros. Pour la voirie, il s'agit du programme annuel pour 600 000 euros, mais tout confondu, nous sommes autour de 1 450 000 euros quand on intègre l'ensemble des projets de voirie pressentis.

En ce qui concerne les écoles et la petite enfance, cette année est relativement modeste étant donné tout ce qui a été fait précédemment. Nous avons néanmoins 79 000 euros de renouvellement d'équipements et 158 000 euros de travaux.

Les acquisitions foncières prévues à hauteur de 110 000 euros concernent des terrains autour du cinéma. Nous avons également des ventes prévisionnelles sur des produits à hauteur de 1 270 000 euros. Cela concerne le bâtiment de l'ARC2, l'ancienne école du Poisset et le bâtiment de la serrurerie juste à côté.

Voilà pour les orientations.

#### Évolution de la dette

Vous avez ensuite quelques ratios significatifs. Je vous ai dit que la tendance serait que l'endettement se finirait à hauteur de 34 189 000 euros, avec la courbe de la fameuse capacité de désendettement en

année. Cette courbe est assez stable, autour de 8 années, avec une légère tendance à la baisse, ce qui était la volonté politique.

J'en ai terminé avec le budget de la Ville.

#### Le budget annexe Stationnement en fonctionnement

Il n'y a pas grand-chose à dire. Vous voyez que les recettes courantes concernent les encaissements des droits de péage, les droits de stationnement. Les dépenses courantes concernent les entretiens du matériel. Nous arrivons à un excédent de 83 000 euros qui nous sert à financer des équipements ou des grosses réparations.

Voilà le budget dans sa totalité de manière un peu synthétique. Vous avez sûrement des questions auxquelles nous répondrons avec plaisir.

**M. le Maire :** Merci pour cette présentation. Y a-t-il des prises de parole ? Madame HERRMANN.

**Mme HERRMANN :** Bonsoir. Nous avons bien compris la difficulté d'équilibrer un budget dans un contexte national difficile, avec des inconnues et une visibilité qui n'est pas totale. Cependant, concernant l'action sociale et la santé, établir un budget consiste à faire des choix politiques et à mettre en avant des priorités. Visiblement, ce qui concerne le social ne paraît pas être une priorité de ce budget. En effet, en page 17, l'action sociale voit son coût net diminuer de 0,8 %. Cela concerne principalement la subvention du CCAS qui chute de 490 000 euros à 422 000 euros, soit une baisse de 13,9 %. Quand on sait le contexte actuel, les jeunes en difficulté, les personnes isolées, toute cette population extrêmement fragile, le CCAS est justement en première ligne pour faire face et pour essayer de soutenir toutes les difficultés que certaines personnes peuvent rencontrer. Réduire la subvention de près de 70 000 euros, ce n'est pas une légère baisse ni un simple ajustement comptable, mais c'est diminuer la capacité d'action du principal outil social de la Ville. J'ai bien noté qu'il y avait une hausse pour les autres actions sociales, mais tout de même. C'est un signal envoyé qui est inquiétant. Il suffit de se rendre à la braderie du Secours Populaire et de voir à quel point c'était bondé.

Nous le savons tous, il n'y a pas besoin de l'analyse des besoins sociaux pour le savoir. Même si elle est apparue très tard, je pense qu'elle l'a montré aussi. Je ne comprends pas que l'on baisse ce budget. Même si certaines lignes se sont stabilisées, comme le foyer des Paters, ce sont autant d'actions qui ne seront pas faites pour toutes les familles en difficulté. De mon point de vue, ce choix interroge profondément et il est en décalage complet avec la réalité sociale vécue par de nombreux Dolois. L'équilibre d'un budget aussi difficile soit-il à établir ne devrait pas se faire au détriment des plus fragiles. J'avoue que j'ai été très surprise et s'il faut faire des économies, ce n'est pas sur le dos des personnes les plus fragiles.

**M. le Maire :** Merci, Madame HERRMANN. Quelle action le CCAS ne fera-t-il plus ? Si je vous écoute, nous coupons des moyens à l'action sociale. Nous faisons des économies « au détriment des plus fragiles » — je reprends vos mots —, des actions ne seront pas faites. Quelle action ne sera-t-elle pas faite ?

**Mme HERRMANN :** Je vous retourne votre question. Pourquoi le CCAS existe-t-il ? C'est bien pour venir en aide aux personnes fragiles. Si des aides ou des subventions lui sont données, c'est qu'il y a des besoins. Ce n'est pas une période où l'on peut se dire qu'il y aurait moins de besoins, que l'économie va mieux, qu'il y aurait plus d'emplois, donc moins de besoins de venir chercher de l'aide au CCAS. Je ne comprends pas pourquoi.

**M. le Maire :** Je vais vous expliquer, c'est le but. Si je vous ai posé une question, c'est pour apporter la réponse. Premièrement, vous dites fort logiquement que le CCAS accompagne un certain nombre d'actions, d'associations, d'entités diverses et variées pour des actions. Toutes celles et tous ceux qui, dans cette ville, sont accompagnés par le CCAS à un certain niveau n'auront pas de baisse de leur crédit pour fonctionner dans la limite des actions qu'ils fournissent à la collectivité. Deuxièmement, il y a l'action même du CCAS qui conduit un certain nombre d'actions. Il n'y aura pas de baisse des actions l'année prochaine avec ce budget. Simplement, s'il y a une baisse du budget, c'est parce que par le passé, nous avons mis beaucoup de moyens, notamment sur la partie liée au CCAS, au foyer des Paters. Ils avaient besoin d'un certain montant à un moment donné, ils ont besoin d'un montant plus faible aujourd'hui.

Le CCAS fonctionnant avec les recettes, les résidents de foyers contribuant bien évidemment, et la commune versant au CCAS une subvention d'équilibre pour que le CCAS fonctionne, cette subvention d'équilibre est moins élevée dans le besoin que les autres fois. Il n'y a pas de baisse ni d'arrêt d'action. Il y a un budget, il faut bien que vous puissiez apporter des éléments contradictoires. Mais cette vieille rengaine qui consiste à dire que lorsqu'un budget social, ce sont forcément des actions en moins. Non !

*C'est aussi de la bonne gestion. Lorsque les besoins sur un équipement particulier sont moindres, il est normal que la commune, le CCAS ayant les moyens de fonctionner avec moins de besoins du budget de la Ville, nous contribuons un peu moins. C'est tout. Ce n'est pas plus compliqué que cela.*

*Je vous rappelle aussi que vous êtes sur une comparaison à hauteur de -0,8 %. Nous ne sommes pas sur une baisse de 30 % du budget, mais sur -0,8 %, ce qui est epsilon. Vous êtes allée voir la subvention d'équilibre du CCAS, mais vous ne parlez pas de l'augmentation de 11,9 % de la masse salariale du budget social et qu'à l'inverse, nous pourrions considérer que la Ville de Dole, par l'augmentation de la masse salariale au CCAS, en fait une priorité. Les budgets peuvent être des moyens de relater une politique. Mais parfois, certains mécanismes font que tout n'est pas lié au symbole que l'on veut en donner. Dans ce cas très précis, notamment sur le foyer des Paters, on a moins besoin de verser de l'argent au CCAS pour faire fonctionner le foyer, car il est monté progressivement en charge. Nous sommes aujourd'hui à plus de 100 chambres qui fonctionnent, il est plein. Il y a donc moins besoin de fournir des crédits de la Ville sur le foyer.*

*Mais rassurez-vous, l'ensemble des opérations du CCAS, d'action sociale, la mesure d'accompagnement de l'aide au permis de conduire, les aides aux plus fragiles qui se réunissent dans la commission, le fonctionnement des ressources humaines avec les agents, rien de tout cela ne changera en 2026.*

*Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUTELOUP.*

**M. BOUTELOUP :** *Bonsoir, chers collègues. Bonsoir, Monsieur le Maire. Je vais intervenir sur le budget d'investissement. Comme vous l'avez rappelé, le budget d'investissement est en baisse par rapport à l'an dernier. Je note le recours à l'emprunt de 2,5 millions d'euros et une vente estimée à 1 270 000 euros, ce qui permet d'équilibrer le budget comme le stipule le rapport de la Chambre des Comptes. Si le recours à l'emprunt nous semble légitime pour porter l'investissement, le recours à la cession patrimoniale interroge à plusieurs titres, notamment pour la vente de l'école du Poiset. Je note que cette vente apparaît à la fois au budget primitif de 2025 et à celui de 2026. Par ailleurs, nous remarquons que la Ville se sépare d'une partie de son patrimoine foncier alors que des associations expriment leur besoin de locaux pour exercer leurs activités. Il nous semble donc nécessaire de rappeler d'être attentifs à ces besoins.*

**M. le Maire :** *C'est un point que vous avez déjà mentionné. Je rappelle que nous assumons parfaitement la cession de biens communaux. Je crois qu'à un moment donné, on ne peut pas être dans un monde imaginaire qui n'existe pas. Nous avons des dépenses, nous avons rénové ou construit des écoles. Nous menons une politique de rénovation énergétique dans un but climatique et pour faire des économies de fonctionnement sur les fluides. Tout cela coûte de l'argent. En bonne gestion, nous cédon du patrimoine vieillissant sur lequel nous aurions beaucoup de travaux à faire. Vouloir dire ou promettre que nous ferons l'un et l'autre n'est pas tenable dans la véracité et dans l'application budgétaire. Je l'ai toujours dit depuis le début du mandat. Nous cédon du patrimoine vieillissant, ce qui nous procure des recettes de cession et cela nous permet en face d'engager d'autres rénovations.*

*En cédon la Serrurerie en face de la mairie, l'ARC 2 ou l'ancienne école du Poiset que nous avons au début imaginé céder en 2025 et que nous céderons en 2026, ceci constitue un niveau de recettes par la vente de ces biens. Nous réintégrons cet argent dans notre budget pour financer la réfection du club house du Tennis Club pour des questions énergétiques, puisque c'est une passoire, et pour que la situation soit plus acceptable pour les utilisateurs. Nous réhabilitons énergétiquement le Manège de Brack, car sur une saison hivernale, il nous coûte entre 70 et 80 000 euros de chauffage. Nous finançons la réhabilitation des écoles, par exemple, par le loyer que nous avons à payer en investissement. Monsieur BOUTELOUP, nous assumons tout cela. Cela me semble être un bon équilibre de bon aloi. Quant à nos différentes associations, nous essayons du mieux possible de trouver des besoins progressifs en fonctionnement.*

*Aujourd'hui, nous avons, somme toute, peu de besoins exprimés. Il pourrait encore y en avoir d'autres. Mais n'oublions pas non plus que lorsque l'on investit sur des bâtiments, ceci représente un coût d'exploitation par la suite. Je ne crois pas que l'école du Poiset serait à même d'accueillir des associations sans une réhabilitation. Si vous voulez garder l'école du Poiset, il faut engager une réhabilitation. Combien coûterait cette réhabilitation ? 2 millions d'euros. Cela signifie que garder le bien, certes, cela représente une recette en moins dans la cession pour la collectivité, mais si nous gardons le patrimoine pour ne rien en faire et le laisser vide, je ne vois pas l'intérêt. Si vous le gardez, il faudra le chauffer, à moins que vous laissiez une passoire thermique en place. Si vous y mettez des associations, il faut entamer la rénovation. Cédon un patrimoine vieillissant de façon thermique est certes une difficulté, mais je crois que c'est un bon équilibre dans nos propositions budgétaires.*

*Y a-t-il d'autres questions ? Timothée DRUET.*

**M. DRUET :** *Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, c'est un budget particulier ce soir, puisque c'est le dernier de la mandature. C'est aussi un budget établi par rapport à des incertitudes nationales, avec des discussions toujours en cours, et avec certainement des réajustements de ce budget local au printemps lorsque nous aurons des éléments plus concrets sur ce qui nous attend au niveau national et aussi du fait que nous aurons une nouvelle assemblée municipale à ce moment-là. Concernant ce budget, j'ai regardé ce que vous nous avez présenté ce soir. Nous avons remarqué quelques ajustements budgétaires plutôt à la baisse, mais le pôle Sports est à la hausse du fait de la manifestation du Tour de France à hauteur de 200 000 euros, ce qui est plutôt un élément positif et je ne suis pas du tout opposé à ce principe. En effet, cela peut entraîner des retombées économiques assez importantes pour notre Ville et cela nous donne un regard positif. J'avais vu aussi que nous avions une estimation des recettes à 100 000 euros sur cette ligne. J'aurais voulu avoir des détails sur ce que vous pressentez avoir sur cette partie.*

*J'ai d'autres remarques. Vous en avez parlé, mais je pense qu'il est important aussi d'avoir des éléments. Vous avez parlé de la baisse de la CAF nette d'environ 100 000 euros par rapport à l'exercice 2025. Nous sommes toujours sur un désendettement, ce qui est positif. J'ai noté que nous avons encore 30 emprunts en cours à fin 2025 et que nous avons une capacité de désendettement qui stagne autour de 8 ans. C'est le cas depuis 2024, 2025, et c'est également prévu en 2026. Nous étions autour de 5 ou 6 ans auparavant. Elle est donc en hausse sur ce mandat. Ce n'est pas forcément inquiétant, nous en avons déjà échangé sur le ROB fin septembre. J'avais prévu des échanges avec vous sur le budget primitif 2025 l'année passée. J'avais dit, tout comme vous, qu'il fallait avoir un budget de prudence. Je pense qu'il faut aussi faire preuve de prudence sur le prochain mandat. Nous ne pourrions plus faire de gros investissements. Nous devons donc avoir une autre politique et une autre réflexion sur l'avenir. Je vous remercie.*

**M. le Maire :** *Merci. Vous m'avez interrogé sur la question du Tour de France et les 100 000 euros de recettes que nous avons inscrits au budget. Bien sûr, nous discuterons d'abord avec le Conseil Départemental, le Département portant cette politique, mais l'idée est d'avoir un conventionnement de cofinancement que nous établirons avec lui sur l'étape et l'accueil du Tour à Dole. Le deuxième partenaire pressenti est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le troisième partenaire, qui nous a accompagnés sur les autres éditions, est le Conseil Régional. Il reste à établir une convention d'accueil du Tour pour l'organisateur Amaury Sport Organisation (ASO). La convention officielle se ferait très probablement entre le Département, la Ville de Dole avec ASO ou le Département, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Ville de Dole avec ASO. Très souvent, le Conseil Régional apporte une subvention à la Ville qui accueille l'événement. Nous allons donc essayer de repartir sur ce schéma pour cette édition du 17 juillet 2026.*

*Pour le reste, j'ai bien entendu vos observations sur les éléments prudentiels. Néanmoins, je crois qu'au-delà des mots, ce sont les faits qui comptent. Tout le monde ne l'a peut-être pas constaté, mais à partir du moment où nous avons subi l'inflation importante, l'augmentation des taux d'emprunt, celle des indices de nos salariés décidée par l'État, bref, toutes les charges et l'augmentation des fluides bien évidemment, nous avons perdu en moyen d'intervention. À partir de là, nous avons moins de ressources et nous devons moins investir. Vous évoquez une certaine prudence. Nous avons pris ce chemin il y a deux ans, et petit à petit, nous baissions la voilure dans nos investissements pour pouvoir poursuivre ce désendettement en fonction des ressources nouvelles moins élevées que nous avons. Je crois que cette prudence est surtout ici et elle nous permet d'avoir des ratios financiers relativement stables et qui ne sont pas en dégradation.*

**M. FICHÈRE :** *Je vais apporter quelques compléments sur les capacités de désendettement. Il faut se méfier, car les calculs que nous faisons sont des projections, que ce soit pour 2025 comme pour 2026. Il faut attendre les chiffres réels. Pour l'instant, les seuls chiffres connus sont ceux de 2024. Les ratios sont très sensibles entre le numérateur et le dénominateur. Le numérateur est la CAF qui peut bouger à 100 ou 200 000 euros près, ce qui est assez rapide sur 20 millions d'euros de budget. Pour l'endettement, c'est la même chose, cela va dépendre des emprunts que nous mettrons définitivement en œuvre. Méfiez-vous de ces chiffres. Ce sont les tendances qui comptent.*

**M. le Maire :** *Nous avons dit plusieurs fois que le temps essentiel sur les chiffres, c'est le Compte Financier Unique qui sera probablement projeté en juin prochain.*

*Y a-t-il d'autres interventions sur ce budget ? Madame JARROT-MERMET.*

**Mme JARROT-MERMET :** *Je n'avais pas prévu spécialement de reparler du CCAS, mais je vais tout de même compléter les propos de ma collègue Nadine HERRMANN. Mon collègue Nicolas GOMET nous informe que la somme retirée sur le budget 2026 a déjà été retirée en 2025 par décision modificative du Conseil d'Administration du CCAS du 25 novembre 2025. Ce sont donc deux années consécutives où nous retirons un peu. Par conséquent, nous aurions peut-être pu en profiter. Vous l'avez bien dit, les gens ne verront pas leur aide baisser. En revanche, nous aurions pu renforcer leur accompagnement. C'est bien*

sur ce point que nous interrogeons ce budget. Depuis le début du mandat, je vous questionne sur la tarification sociale et solidaire, pour une tarification plus juste et plus équitable de la cantine. Cela reste un point que nous aurions pu tester et cette tarification ne servirait pas uniquement aux plus précaires, mais elle bénéficierait à l'ensemble des administrés qui utilisent ce service tous les midis. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci. Je précise tout de même que les questions de restauration scolaire ne sont pas prises sur le CCAS, mais sur le budget des affaires scolaires. Ce n'est pas le même budget. Je rappelle que nous avons déjà un tarif en fonction des revenus dans la collectivité, même si, si j'ai bien compris, vous voudriez aller plus loin sur ce sujet.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BOUTELOUP, puis Madame HERRMANN.

**M. BOUTELOUP :** J'ai une observation concernant le poste de dépenses « propreté et espaces verts ». Nous voyons une augmentation entre les budgets primitifs 2025 et 2026, celles-ci passant de 842 000 euros à 853 000 euros. Il s'agit d'une hausse appliquée par l'inflation sur les contrats d'entretien. Une réinternalisation n'est-elle pas envisageable, comme pour les tontes à la section sport et charges de fonctionnement ? J'en profite pour faire une autre observation. Vous évoquez aussi la baisse de la dette. Effectivement, nous constatons qu'elle diminue. Néanmoins, il importe de souligner, comme le montre le rapport de la Cour des Comptes, que cet encours ne tient pas compte de la dette externalisée.

**M. le Maire :** Sur le dernier point, c'est l'encours de la dette de la Ville, pas de ce qui est externalisé. Par ailleurs, il y a très peu d'évolution sur le poste « propreté et espaces verts ». Il y a 11 000 euros d'écart, ce qui n'est pas énorme, c'est très peu même s'il y a des variations. Concernant l'internalisation, nous sommes ouverts à tout dans la gestion de nos équipements. J'insiste sur ce point. D'abord, nous avons parfois changé, nous sommes parfois revenus à d'autres façons de faire. C'est comme pour beaucoup de choses. Je l'ai toujours dit ici. Nous ne faisons pas d'idéologie particulière, nous faisons surtout du pragmatisme. Si nous voyons qu'en passant par des prestataires privés, nous parvenons à alléger notre masse salariale, à avoir du travail bien fait et qui fonctionne bien pour un coût peut-être moindre, nous nous tournerons vers des entreprises du secteur pour l'entretien. Si nous voyons que cela pose problème, que ce n'est pas bien fait, nous reprendrons la charge à notre compte directement par nos propres agents. Il n'y a donc pas de modèle particulier adopté sur l'ensemble des services de la collectivité. Madame HERRMANN.

**Mme HERRMANN :** Merci. Je voulais juste des explications quant au tableau concernant les actions culturelles et les lignes budgétaires « Musée des Beaux-Arts » et « musique municipale ». Qu'est-ce qui explique une baisse de 10,1 % pour le Musée des Beaux-Arts et de 23,3 % pour la musique municipale ?

**M. le Maire :** Vous avez parlé de pourcentage.

**Mme HERRMANN :** Oui. Quelle est l'explication de cette baisse ?

**M. le Maire :** Je vais répondre rapidement, car nous avons eu aussi ces questionnements en travaillant le sujet. Soyons prudents sur les pourcentages, car nous sommes sur des volumes faibles. Par conséquent, un pourcentage peut être parfois important sur des volumes plus faibles. Jean-Philippe, je te laisse répondre.

**M. LEFÈVRE :** Merci, Monsieur le Maire. Pour ce qui concerne la musique municipale, nous sommes à hauteur du trait du crayon, puisque c'est un petit budget. C'est aussi construit à la demande des services. Or cette année, il n'y avait pas de demande spécifique. Il y aura sans doute des réflexions à avoir prochainement. Nous y avons pensé notamment pour la musique municipale qui se renforce avec les plus jeunes. Nous avons pu nous en apercevoir à l'occasion de la Sainte-Cécile ou dans les interventions à l'occasion des cérémonies patriotiques. Plus sérieusement, pour le Musée, lorsque le conservateur est venu me présenter son budget, j'ai été agréablement surpris. L'an dernier, nous avions provisionné une somme importante, parce que c'était la réouverture du Musée, et qu'autour de ce rendez-vous, nous avions mis des moyens complémentaires. La politique que nous suivons est que lorsqu'il y a une nécessité, nous essayons de faire au mieux pour que les services, notamment les chefs des services culturels, puissent conduire leur politique. Cette année, nous sommes dans une année normale. J'aurai d'ailleurs à vous présenter tout à l'heure les demandes de subvention pour les deux expositions à venir. J'ajoute que pour l'année 2026, nous n'avons pas forcément d'exposition de beaux-arts, c'est-à-dire avec notamment des transports de toiles anciennes très coûteux. C'est donc lié à l'activité artistique du Musée et aux choix faits pour l'année 2026.

**M. le Maire :** Merci. Monsieur BOUTELOUP.

**M. BOUTELOUP :** Je me permets d'intervenir de nouveau concernant le programme annuel de voirie. Nous voyons une baisse entre son montant inscrit au budget primitif (800 000 euros) et celui indiqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (600 000 euros). Ma question est simple. La rénovation de la chaussée s'avère-t-elle moins coûteuse que prévu ?

**M. le Maire :** Absolument pas. Au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, nous sommes sur des sommes potentielles que nous affinons parfois en fonction des coûts, parfois en fonction du volume, du nombre de routes que nous souhaitons refaire, parfois en fonction des possibilités budgétaires, et c'est lors du budget que nous déterminons les enveloppes. Ceci étant, nous avons des coûts en baisse sur le programme 2025 par rapport à l'année précédente.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous allons mettre aux voix ce budget 2026. Y a-t-il des oppositions ? 6 oppositions avec Monsieur GOMET. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc approuvé, moins 6 votes contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve les budgets primitifs 2026 (budget principal et budget annexe Parcs de Stationnement).

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 5. La parole est à Daniel GERMOND.

#### **RAPPORT N° 05 : FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2026**

DCM-2025-080

**M. GERMOND :** Merci, Monsieur le Maire. Comme l'ont évoqué Monsieur le Maire et mon collègue Jean-Pascal FICHÈRE, les taxes pour 2026 que nous vous communiquons sont celles connues à ce jour. Nous présentons notre budget aujourd'hui, mais je ne suis pas certain qu'au niveau national, on soit près d'avoir ce budget. Nous en tirons donc des conclusions et ce que nous vous communiquons aujourd'hui est assez simple.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux de la fiscalité locale de 2025 pour 2026, soit :

	<b>Taux 2026</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	44,12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	35,61 %
Taxe d'Habitation	13,43 %

Tous ces taux pourraient être révisés en fonction des décisions nationales si toutefois elles arrivent un jour. Merci.

**M. le Maire :** Merci. Il n'y a pas de changement dans les taux de fiscalité 2026, comme nous l'avions annoncé, et les bases ne devraient pas beaucoup évoluer. Je rappelle aussi que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, les magistrats ont relevé que les bases de la Ville de Dole étaient les plus faibles par rapport aux villes de la même strate de notre région. Tout le monde n'a peut-être pas ce sentiment, mais ce sont les chiffres. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la fixation des taux de la fiscalité locale pour 2026 ci-dessus.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 6. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

#### **RAPPORT N° 06 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS**

DCM-2025-081

**M. CUINET :** Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations suivantes :

<b>Association</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant proposé</b>
Foyer Socio-éducatif du Collège Ledoux	Sortie mémorielle au Vieil Armand en Alsace pour les classes de 3 <sup>ème</sup>	500 euros
Association ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies)	Opération « Mets tes Baskets et Bats la Maladie »	300 euros
Collège de l'Arc	Sortie mémorielle au Mémorial de la Shoah pour les classes de 3 <sup>ème</sup>	500 euros
Les Étoiles Noires	Spectacle à la Commanderie	2 000 euros

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions aux associations concernées.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement des subventions aux associations ci-dessus.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 7. La parole est à Frédérique DRAY.

**RAPPORT N° 07 : AVANCE SUR L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026**

DCM-2025-082

**Mme DRAY :** Merci, Monsieur le Maire. Au regard du calendrier électoral et afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement de certaines associations, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une avance de subvention pour l'année 2026, à hauteur de 50 %, pour les associations suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant proposé</b>	<b>Commentaires</b>
Maison des Jeunes et de la Culture	94 500 euros	
Loisirs Populaires Dolois	58 050 euros	Centre social l'Escale
Coop'agir	40 000 euros	Abri de nuit
Coop'agir	11 500 euros	Accueil de jour

Pour rappel, les subventions sont identiques à celles de 2025.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avance sur subvention aux associations concernées pour l'année 2026.

**M. le Maire :** Merci pour cette proposition. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avance sur subvention aux associations concernées pour l'année 2026.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 8. La parole est à Isabelle MANGIN.

## **RAPPORT N° 08 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

DCM-2025-083

Une présentation est projetée en séance.

**Mme MANGIN :** *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le rapport social unique rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines.*

*Je vais vous présenter à l'écran les indicateurs les plus pertinents. En ce qui concerne les effectifs, le nombre d'agents mutualisés Ville de Dole et Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'établit à 793 au 31 décembre 2024, contre 785 en 2023, soit une augmentation de 8 agents. À noter l'évolution du nombre d'agents permanents au 31 décembre 2024, en hausse de 61 agents par rapport à 2023. Par conséquent, c'est une évolution à la baisse de 53 agents non permanents en 2024 par rapport à 2023. Cette augmentation du nombre d'agents permanents fait suite à leur requalification de contrat, notamment sur le pôle Actions Éducatives. Par ailleurs, un certain nombre de CDD arrivaient au bout des six ans en 2024 et ont été requalifiés en CDI.*

*En ce qui concerne la répartition des âges, la moyenne d'âge des femmes est de 45 ans dans la collectivité et celle des hommes est de 48 ans, ce qui reste un échantillon représentatif de la moyenne nationale qui s'établit à 46 ans dans la Fonction Territoriale Publique.*

*En ce qui concerne les absences, nous observons une baisse de l'absentéisme de 0,7 ETP (équivalents temps plein) entre 2023 et 2024, alors que le nombre d'agents sur emploi permanent a augmenté de 61 comme je vous l'ai indiqué précédemment.*

*En ce qui concerne les formations, le nombre de jours de formation est en diminution, passant de 1 201 à 968. Notons que ces formations internes liées à la laïcité, formation obligatoire, et à l'égalité professionnelle avaient été mises en place en 2023. Elles avaient été bien suivies. Par ailleurs, les formations assurées par visio sont difficilement quantifiables.*

*Voilà ce qu'il en est des chiffres principaux.*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du Rapport Social Unique 2024.*

*Je vous remercie.*

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Il n'y a pas de vote.*

Le Conseil Municipal prend connaissance du Rapport Social Unique 2024.

**M. le Maire :** *Nous passons au rapport n° 9. La parole est à Nathalie JEANNET.*

## **RAPPORT N° 09 : RAPPORT ANNUEL 2024 DU MARCHÉ DE PARTENARIAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE AVEC LA SPL G2D39 POUR LA RÉNOVATION DE QUATRE GROUPES SCOLAIRES**

DCM-2025-084

**Mme JEANNET :** *Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du premier rapport annuel, puisque c'est la première année que le MPPE est en fonctionnement, si on peut le dire ainsi. Par une délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2021, la Ville a confié, pour une durée de 20 ans à la SPL Grand Dole Développement 39 (G2D39), un marché de partenariat de performance énergétique pour la rénovation énergétique de cinq groupes scolaires. À la suite de la procédure de mise en concurrence, quatre de ces cinq lots ont été attribués. Ce sont nos quatre écoles. Les travaux ont été menés sur ces quatre groupes scolaires avec une date effective de mise à disposition de l'ensemble des sites en août 2024.*

*Le Code de la Commande publique prévoit qu'en cas de recours à un marché de partenariat, le titulaire du marché de partenariat établit un rapport annuel — d'où notre notice aujourd'hui — permettant d'en suivre l'exécution et que ce rapport est transmis à l'assemblée délibérante en vue de faire l'objet d'un débat. Il doit permettre la comparaison entre l'année qu'il retrace et les précédentes. Il comprend notamment des données économiques et comptables et le suivi de plusieurs indicateurs. Tout était mis dans votre rapport que vous avez dû lire. Si nous regardons les documents et que nous faisons un rappel, le coût du projet s'élève à 18,4 millions d'euros HT répartis selon un plan de financement, avec un*

autofinancement de la Ville de Dole qui restait à 8 566 000 euros. Vous avez un rappel aussi sur les loyers payés par la Ville de Dole HT. Le préloyer sur l'année 2022/2023 était de 1,2 million d'euros, le loyer de 2024 de 235 000 euros, les loyers 2025 et suivants s'élèveront à 700 000 euros par an.

Si nous revenons aux économies d'énergie, sujet qui nous intéresse dans ce rapport, nous avons une consommation moyenne de 1 522 kilowattheures entre 2017 et 2021 sur nos quatre écoles et la consommation atteinte entre 2024 et 2025 baisse significativement, à 476 000 kilowattheures. Nous voyons donc une nette différence. Sur 2024 et 2025, nous avons une partie connue et une partie évaluée pour finir l'année 2025. Puisque c'est le premier rapport que nous présentons ce soir, sur l'année scolaire 2024/2025, la consommation effective baisse, pour 1 046 000 kilowattheures, avec une économie au tarif actuel, puisqu'il faut toujours faire les comparaisons avec les tarifs que l'on connaît aussi, de 345 000 euros TTC, ce montant se répartissant sur les différents établissements, avec environ 61 000 euros sur Saint-Exupéry, 68 000 euros sur Simone Veil, 82 000 euros sur Louis Pasteur et 134 000 euros sur Marcel Aymé. Voilà les chiffres importants à noter dans ce rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2024 du Marché de Partenariat et de Performance Énergétique pour la rénovation de quatre groupes scolaires de la Ville avec la SPL Grand Dole Développement 39.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je précise simplement qu'en termes d'évolutions les plus récentes, nous avons aujourd'hui des panneaux photovoltaïques sur les écoles Saint-Exupéry et Simone Veil. Je crois que la présentation par Madame JEANNET est assez claire quant aux évolutions de consommation et d'économie. Je prendrai juste un exemple assez marquant. Sur l'école Marcel Aymé, anciennement Rochebelle, nous avons une consommation de gaz uniquement pour le chauffage au prix de 28 834 euros ; avec le pellet, sur l'année 2024/2025, nous en sommes à 8 000 euros, soit 20 000 euros d'économie sur une année rien que pour le chauffage. Une meilleure isolation, un changement de type d'énergie, puisque nous sommes passés du gaz au pellet. Nous agissons sur l'isolation du bâtiment, sur le confort de celles et ceux qui y travaillent, des enfants, comme des adultes, et nous baissons nos consommations énergétiques en termes de volume. Nous faisons également des économies à la Ville. Je rappelle que ce programme a été un investissement conséquent pour la collectivité, que nous paierons pendant un certain nombre d'années, mais que les résultats sont supérieurs à nos prévisions à la fois en termes de consommation énergétique, donc sur des éléments climatiques, mais aussi en termes d'économie sur l'aspect financier. Voilà pour ce rapport. C'est une prise d'acte. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2024 du Marché de Partenariat et de Performance Énergétique pour la rénovation de quatre groupes scolaires de la Ville avec la SPL Grand Dole Développement 39.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Patricia ANTOINE.

## **RAPPORT N° 10 : CHOIX DU MODE DE GESTION DU CAMPING DU PASQUIER DE DOLE**

DCM-2025-085

**Mme ANTOINE :** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La Ville est propriétaire du camping du Pasquier qui comprend 107 emplacements de tourisme et 13 hébergements locatifs. Celui-ci est géré par le biais d'une convention d'occupation du domaine public. Les occupants actuels envisagent d'arrêter leur activité en fin d'année 2026. Par conséquent, la Ville a engagé une réflexion sur le mode de gestion de ce service public. Sur la base du rapport annexé, il est proposé de recourir à une concession de service public qui apparaît comme la solution la plus adaptée pour la gestion de cet équipement.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de recourir à une concession de service public pour la gestion et l'exploitation du Camping du Pasquier de Dole.

**M. le Maire :** Merci. Il s'agit d'approuver le principe de recourir à une concession de service public pour la gestion et l'exploitation du camping du Pasquier. Nous aurons cet hiver et le début du printemps pour rédiger le cahier des charges avant de pouvoir avoir les différentes candidatures qui pourraient s'exprimer dans cette concession de service public pour la gestion et l'exploitation du camping. Il s'agit donc de la première étape sur la transition entre les personnes qui ont géré ce camping ces dernières années avec comme support juridique une convention d'occupation du domaine public que nous devons revoir au profit d'une concession de service public, l'occupation du domaine public n'étant pas un support administratif juridique adéquat pour la gestion de ce camping. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le principe de recourir à une concession de service public pour la gestion et l'exploitation du Camping du Pasquier de Dole.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 11. La parole est à Alexandre DOUZENEL.

**RAPPORT N° 11 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CONCESSION DE SERVICE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES – VALIDATION DU CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE**

DCM-2025-086

**M. DOUZENEL** : Merci, Monsieur le Maire. Les deux marchés actuels de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sont actuellement exploités par la société GIRODMEDIAS et arrivent à échéance le 30 décembre prochain. Nous parlons ici notamment des abris-bus, des affiches sucettes ou des panneaux d'affichage d'information situés à plusieurs endroits de la ville de Dole. Au regard de la jurisprudence, le régime juridique applicable à ce type de contrat de mobiliers urbains est désormais celui de la concession de services. Ainsi, dans le cadre du renouvellement de ces prestations, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville ont constitué un groupement de commandes pour la passation d'un contrat de concession de services avec pour coordonnateur la Communauté d'Agglomération. Un seul candidat a déposé une offre : la société GIRODMEDIAS.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 15 septembre 2025 pour procéder à l'admission de la candidature et l'analyse de l'offre initiale reçue. Au vu de cet avis, l'exécutif du coordonnateur a engagé une phase de négociation avec le candidat.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution du contrat de concession de services à la société GIRODMEDIAS pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- de donner mandat à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération pour signer ce contrat pour le compte de la Ville.

**M. le Maire** : Merci. Vous verrez des évolutions dans les semaines à venir des mobiliers, sur des abris-bus, sur des corbeilles, des poubelles, sur des planimètres LED pour l'information, sur des panneaux d'affichage public, ces évolutions étant liées au choix du nouvel attributaire de cette concession de services sur le mobilier urbain publicitaire et non publicitaire. Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame JARROT-MERMET.

**Mme JARROT-MERMET** : Je vous remercie. Nous avons été un peu surpris sur la durée de l'engagement de 15 ans. C'était déjà ce que nous avions par le passé. C'est une première question à laquelle je n'ai pas la réponse. J'ai vu qu'il y avait aussi 15 mobiliers d'affichage libre. Cela fait-il référence à de nouveaux panneaux qui seront installés ? J'imagine que vous avez déjà un schéma. Je voudrais bien le connaître, si vous l'avez. Par ailleurs, vous avez parlé de poubelles. Est-ce que ce sont des poubelles de tri pensées comme cela ?

**M. le Maire** : Ce seront des poubelles partagées. Pour les panneaux d'affichage, il existe effectivement une cartographie de remplacement de l'existant et du complémentaire, ce qui nous permettra, Madame JARROT-MERMET, avec vous et vos équipes, de nous assurer que d'ici le mois de mars, nous ayons bien couverts en affiche l'ensemble des panneaux sur la ville.

**Mme JARROT-MERMET** : D'autant plus que c'est irrégulier dans les quartiers.

**M. le Maire** : Nous ne prévoyons pas une inflation de panneaux supplémentaires. Nous en avons quelques-uns en plus, certains ayant été retirés ces dernières années. Mais nous aurons de quoi nous amuser, vos équipes et les miennes, pour pouvoir nous assurer d'une bonne représentation sur les panneaux. Ensuite, vous avez évoqué la durée du contrat. Ce sont des contrats suffisamment longs généralement, parce qu'il y a de l'amortissement de coût pour la société. Seule l'entreprise GIRODMEDIAS, que nous avons déjà, a répondu. C'est une entreprise jurassienne au demeurant. Vous avez quelques exemples à l'écran sur ce marché qui nous a pris du temps quant à sa réflexion et sa rédaction. Voilà pour ce sujet. Y a-t-il d'autres questions ? Timothée DRUET.

**M. DRUET** : Pour compléter, combien y a-t-il de panneaux d'affichage libre sur la ville de Dole cette année ?

**M. le Maire** : Alexandre DOUZENEL a peut-être quelques chiffres en tête.

**M. DOUZENEL** : Il y a en 9 actuellement et nous allons passer à 11 avec le renouvellement.

**M. le Maire** : Il n'y en a pas beaucoup plus.

**M. DOUZENEL** : Il y a une erreur dans la délibération. Il n'y en a pas 15.

**M. le Maire** : Voilà pour ces changements de panneaux. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution du contrat de concession de services de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à la société GIRODMEDIAS pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 12. La parole est à Isabelle MANGIN.

## **RAPPORT N° 12 : CONVENTION JURA SERVICE POUR L'ANNEE 2026**

DCM-2025-087

**Mme MANGIN** : La convention Jura Service porte, pour l'année 2026, sur un total maximum de 3 000 heures. Pour information, en 2025, 1 493 heures ont été réparties entre les services (nombre d'heures arrêté au 30 septembre 2025). Les tarifs horaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier seront revalorisés en référence à l'augmentation du SMIC sur la base des taux horaires appliqués en 2025, soit 21,08 euros en heures normales.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention avec l'association Jura Service, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BOUTELOUP.

**M. BOUTELOUP** : Comment les 1 493 heures ont-elles été réparties entre les services ?

**M. le Maire** : Nous avons eu la réponse à votre question dans la journée. Il y en a 116 sur le cabinet du maire, la mairie et les réceptions, 107 sur le pôle des Actions Éducatives et 8 sur la Vie Associative. Voilà la répartition.

**M. BOUTELOUP** : Je peux comprendre qu'il y en ait pour le pôle éducatif. En revanche, pour le cabinet du maire, de quel type d'emploi s'agit-il ?

**M. le Maire** : C'est pour gérer les « pots », par exemple la semaine dernière lors de la réception des nouveaux Dolois. Cela peut concerner du personnel en plus pour gérer la réception des personnes. C'est essentiellement pour de l'événementiel, pour des inaugurations, pour des poses de première pierre. Le cabinet du maire est peu fourni et ne peut pas tout faire. Nous prenons donc du personnel à cet effet sur certaines opérations, notamment des opérations d'inauguration. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention avec l'association Jura Service, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Isabelle GIROD.

## **RAPPORT N° 13 : CONVENTION POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALIERE AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DOLE ET SA REGION**

DCM-2025-088

**Mme GIROD** : Merci, Monsieur le Maire. La Ville souhaite renouveler la convention avec la SPA de Dole et sa région pour la gestion de la fourrière animalière située au Refuge des Violettes à Biarne. Cette convention, arrivant à son terme en mars 2026, sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2029 afin d'assurer la continuité du service public. La SPA est rémunérée par un montant forfaitaire annuel basé sur la population légale, indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention avec la SPA de Dole et sa région pour la gestion de la fourrière animalière.

**M. le Maire :** *Merci. Comme c'est précisé dans la notice, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Nous passons cette convention depuis plusieurs années avec la SPA à cet effet. Y a-t-il des questions ou des observations là-dessus ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention avec la SPA de Dole et sa région pour la gestion de la fourrière animalière.

**M. le Maire :** *Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Alexandre DOUZENEL.*

#### **RAPPORT N° 14 : SUBVENTIONS AUX GROUPES MUSICAUX DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION A LA NUIT DES BARS DE NOWEL 2025**

DCM-2025-089

**M. DOUZENEL :** *Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2014, la Ville maintient son soutien à la Nuit des Bars de Nowel, dont la 11<sup>e</sup> édition se tiendra dans les bars de la Ville le vendredi 5 décembre prochain. Pour rappel, il s'agit d'un événement pour lequel la Ville accompagne la réalisation de concerts dans les bars en attribuant une subvention directement aux groupes de musique qui jouent dans ces bars. Cette Nuit des Bars de Nowel avec le lancement des illuminations marque le début des festivités de fin d'année que la Ville de Dole organise.*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 200 euros au profit des 9 associations participant à la Nuit des Bars de Nowel 2025.*

**M. le Maire :** *Merci. Rendez-vous pour celles et ceux qui le veulent vendredi soir pour cette nouvelle Nuit des Bars de Nowel. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'une subvention de 200 euros au profit des 9 associations participant à la Nuit des Bars de Nowel 2025.

**M. le Maire :** *Nous passons au rapport n° 15. La parole est de nouveau à Alexandre DOUZENEL.*

#### **RAPPORT N° 15 : DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL CIRQUE ET FANFARES 2026**

DCM-2025-090

**M. DOUZENEL :** *Merci, Monsieur le Maire. Après une édition 2025 qui a connu un franc succès, la Ville de Dole organisera les 23 et 24 mai 2026, une nouvelle édition du festival Cirque et Fanfares avec une vingtaine de compagnies de cirque et de fanfares qui investiront le centre historique de Dole.*

*La Ville sollicite, pour cet événement, dont le plan de financement prévisionnel s'élève à 241 700 euros, une aide financière :*

- du Conseil Régional à hauteur de 25 000 euros ;
- du Conseil Départemental à hauteur de 45 000 euros ;
- de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 35 000 euros ;
- ainsi que 20 000 euros de mécénat.

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette manifestation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés.

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Nous continuons de faire appel au mécénat pour cette opération de Cirque et Fanfares. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel du festival Cirque et Fanfares 2026.

**M. le Maire :** *Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.*

**RAPPORT N° 16 : DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL PUPITRES EN LIBERTE 2026**

DCM-2025-091

**M. LEFÈVRE** : Merci. La Ville propose les 25 et 26 avril 2026 en accès libre et gratuit, la 11<sup>e</sup> édition du festival Pupitres en liberté. Cette année, le thème est autour des carnets de voyage. C'est MOZART qui découvre la marche turque ou RAVEL qui découvre la rapsodie espagnole. Comme d'habitude, ce rendez-vous est porté notamment par le conservatoire. La programmation de l'Ensemble Orchestral du Jura interviendra le dimanche 26 avril 2026. Le festival se clôturera par l'Orchestre Victor Hugo Bourgogne Franche-Comté.

La Ville sollicite, pour cet événement, dont le plan de financement prévisionnel s'élève à 41 100 euros, une aide financière :

- du Conseil Régional à hauteur de 4 000 euros ;
- du Conseil Départemental à hauteur de 5 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette manifestation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des questions à cet effet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel du festival Cirque et Fanfares 2026.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Patrice CERNELA.

**RAPPORT N° 17 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SPL HELLO DOLE POUR LA GESTION DE LA BILLETTERIE DU CONCERT FINAL DU FESTIVAL PUPITRES EN LIBERTE**

DCM-2025-092

**M. CERNELA** : Merci, Monsieur le Maire. Lors de ce weekend, l'ensemble des concerts est gratuit, à l'exception du concert de clôture du dimanche 26 avril 2026, porté cette année par l'Orchestre Victor Hugo Bourgogne Franche-Comté, qui est proposé au tarif de 10 euros et de 5 euros pour les élèves d'écoles de musique. Afin d'organiser et de gérer la billetterie de ce concert, il est proposé de confier une convention de prestation de service à la SPL Hello Dole. En contrepartie, la Ville versera à la SPL une somme de 570 euros HT sur présentation de facture.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de prestation de service avec la SPL Hello Dole pour la gestion et le suivi de la billetterie du concert de clôture du festival Pupitres en liberté.

**M. le Maire** : Merci. Ne prennent pas part au vote de cette délibération les administrateurs de la SPL Hello Dole, à savoir moi-même, Jean-Pierre CUINET, Alexandre DOUZENEL, Jean-Philippe LEFÈVRE, Patricia ANTOINE, Timothée DRUET, Jean-Pascal FICHERE et Jacques PECHINOT. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 8 non-participations au vote, approuve le projet de convention de prestation de service avec la SPL Hello Dole pour la gestion et le suivi de la billetterie du concert de clôture du festival Pupitres en liberté.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 18. La parole est à Paul ROCHE.

**RAPPORT N° 18 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ENTRETIEN DE LA STATUE DE LA VIERGE A LA COLLEGIALE NOTRE-DAME DE DOLE**

DCM-2025-093

**M. ROCHE** : *Merci, Monsieur le Maire. La statue de la Vierge à la Collégiale Notre-Dame, sculpture en bois polychrome du XVIII<sup>e</sup> siècle, est menacée par diverses altérations structurelles, mais également par une infestation d'insectes xylophages. Cet état nécessite un traitement curatif et préventif de la statue. Le coût de cette opération estimé à 5 310 euros TTC pourrait être financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 2 124 euros (soit 40 %) et par le Conseil Départemental à hauteur de 1 062 euros (soit 20 %).*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'entretien de la statue de la Vierge à la Collégiale Notre-Dame ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés.*

**M. le Maire** : *Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour l'entretien de la statue de la Vierge à la Collégiale Notre-Dame de Dole.

**M. le Maire** : *Nous passons au rapport n° 19. La parole est à Blandine CRETIN-MAITENAZ.*

**RAPPORT N° 19 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION D'UN TABLEAU AU MUSEE DES BEAUX-ARTS**

DCM-2025-094

**Mme CRETIN-MAITENAZ** : *Merci, Monsieur le Maire. La Ville souhaite restaurer le tableau La Vierge et l'Enfant de Giovanni PANDOLFI, daté de 1626 dans le cadre d'une exposition sur la peinture italienne dans le Jura. Le coût de cette opération estimé à 4 400 euros HT pourrait être financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 1 540 euros (soit 35 %).*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :*

- *de valider le plan de financement prévisionnel pour la restauration d'un tableau au Musée des Beaux-Arts ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante au taux le plus élevé.*

**M. le Maire** : *Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour la restauration du tableau *La Vierge et l'Enfant* de Giovanni PANDOLFI au Musée des Beaux-Arts.

**M. le Maire** : *Nous passons au rapport n° 20. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.*

**RAPPORT N° 20 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DEUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES AU MUSEE DES BEAUX-ARTS**

DCM-2025-095

**M. LEFÈVRE** : *J'en profite pour revenir sur une question précédente qui m'avait été posée sur le Musée. J'avais complètement oublié le fait qu'en 2025, il y avait la désinfestation qui avait pesé sur le budget 2025. L'opération ayant été un succès, cela explique aussi cette baisse du budget du Musée.*

*Le Musée des Beaux-arts organisera, en 2026, deux expositions temporaires « Lab'Bel : 10 ans » et « Peindre le jeu vidéo ». La première fera appel une nouvelle fois à ce qui est l'ADN du Musée de Dole, c'est-à-dire la figuration narrative et les nouveaux réalistes avec des œuvres et des artistes que l'on n'a jamais pu présenter. Je pense notamment à Niki de SAINT PHALLE. En ce qui concerne l'exposition « Peindre le jeu vidéo », je pense que ce sera une exposition originale qui va, j'imagine, intéresser*

beaucoup les plus jeunes, puisque nous partons du principe que les arts graphiques et les arts vidéo font appel à de vrais artistes pour imaginer les dessins. C'est donc autour de cet univers que nous aurons une exposition assez originale. C'est pour cette raison que je vous disais qu'il n'y aurait pas d'exposition autour des beaux-arts dans l'année 2026. En revanche, il y aura une présentation de nos salles d'archéologie.

Le coût de ces expositions estimé à 49 000 euros TTC pourrait être financé par :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 14 700 euros (soit 30 %) ;
- le Conseil Départemental à hauteur de 4 900 euros (soit 10 %) ;
- et par le Conseil Régional, qui n'intervient pour l'instant que sur l'exposition « Lab'Bel : 10 ans », à hauteur de 3 400 euros (soit 20 %).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'organisation de deux expositions temporaires au Musée des Beaux-Arts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour l'organisation de deux expositions temporaires au Musée des Beaux-Arts.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 21. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

#### **RAPPORT N° 21 : CESSIION DE TERRAIN RUE DE LA RESISTANCE**

DCM-2025-096

**M. REBILLARD :** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Madame et Monsieur MANET, propriétaires au 32 rue de la Résistance, ont demandé un bornage pour clarifier les limites de leur propriété avec le domaine public communal. Ce bornage a révélé des discordances entre la limite cadastrale et la limite réelle sur le terrain. Pour régulariser la situation et rétablir une cohérence cadastrale et matérielle, la Ville propose de céder une petite partie du domaine public à Madame et Monsieur MANET, sans impact sur la circulation ni coût significatif pour la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public communal d'une petite emprise d'environ 20 mètres carrés, sise 32 rue de la Résistance, superficie à parfaire par voie de géomètre ;
- d'approuver la cession au profit de Madame et Monsieur Alain MANET, de l'emprise précitée, moyennant l'euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des questions là-dessus ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession d'un terrain à Madame et Monsieur Alain MANET rue de la Résistance.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 22. La parole est à de nouveau à Jean-Michel REBILLARD.

#### **RAPPORT N° 22 : ACQUISITION DE TERRAINS AVENUE DU MARECHAL JUIN**

DCM-2025-097

**M. REBILLARD :** Merci, Monsieur le Maire. La Ville est en cours de constitution d'une réserve foncière dans le secteur ouest de l'avenue du Maréchal Juin, couvert par l'OAP (Opération d'Aménagement Programmé) Boichot. Elle a déjà acquis plusieurs parcelles dans le secteur et envisage l'acquisition d'une partie des terrains de Madame et Monsieur LANNAUD, sises au 337-339 avenue du Maréchal Juin.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à Madame et Monsieur Jean-Louis LANNAUD, d'une partie des parcelles CP 99p, 148 et 320 pour une superficie d'environ 3 400 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre, moyennant le prix de 15 euros du mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BOUTELOUP.

**M. BOUTELOUP :** À quoi pourrait servir cette réserve foncière ?

**M. le Maire :** À plein de choses.

**M. BOUTELOUP :** Et plus précisément ?

**M. le Maire :** Je ne sais pas. Je peux vous dire que sur tout ce secteur, il y a une OAP dans notre PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et qu'elle délimite un certain nombre de possibilités d'intervention. Un peu plus à l'ouest de cette opération, nous avons l'opération séniors, actuellement Béguinage, en construction. L'OAP peut être modifiée, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole allant lancer une refonte du PLUi. Néanmoins, à l'heure actuelle, sont prévues des opérations de logements avec des typologies, une densité différente, qui prévoient que plus on va vers le nord en direction du boulevard de la Corniche, plus l'habitat est dense et élevé. Voilà aujourd'hui les grandes lignes de cette OAP, celle-ci pouvant être modifiée si jamais il y avait un autre projet. Mais globalement, les choses pourraient plutôt être du côté, comme c'est déjà dans le secteur, d'habitats et de logements. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition à Madame et Monsieur Jean-Louis LANNAUD, de terrains avenue du Maréchal Juin.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 23. La parole est à Philippe JABOVISTE.

## **RAPPORT N° 23 : CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - SUITE APRES ENQUETE PUBLIQUE**

DCM-2025-098

**M. JABOVISTE :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit, par délibération du 18 décembre 2023, d'approuver une procédure d'enquête publique préalable au classement dans le domaine public des voies suivantes :

- la rue de la Bombardière dans le quartier d'Azans ;
- la rue Youri Gagarine dans le quartier du Val d'Amour ;
- la rue des Lys dans le quartier du Boichot.

L'enquête publique s'est tenue du 15 au 30 septembre 2025, amenant le commissaire-enquêteur à émettre, dans son rapport et ses conclusions d'enquête du 13 octobre 2025, un avis favorable au classement dans le domaine public de ces trois voiries.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le classement des voies de la Bombardière, Youri Gagarine et des Lys dans le domaine public communal de la Ville ;
- d'approuver le plan d'alignement des voies susnommées ;
- de préciser que les équipements publics ou d'intérêt collectif situés dans l'emprise des voies classées sont inclus dans le domaine public communal. Les servitudes des concessionnaires de réseaux sont maintenues selon les conventions en vigueur.

**M. le Maire :** Merci. Il s'agit d'un rapport attendu par un certain nombre de riverains dans ces rues après moult démarches et échanges ces dernières années. Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame JARROT-MERMET.

**Mme JARROT-MERMET :** La rue des Lys n'est pas en très bon état. Est-il prévu de refaire quelque chose ?

**M. le Maire :** Globalement, ces rues ne sont pas en bon état. Pourquoi ? Parce qu'elles étaient privées. C'est bien tout le problème de ces voiries et nous n'en faisons plus. Aujourd'hui, lorsqu'il y a la création d'un lotissement sur Dole, ou des constructions diverses, nous veillons d'abord à discuter avec le lotisseur qui, généralement, nous demande qu'elles soient rebasculées dans le domaine public communal à l'issue de l'opération, ce que nous acceptons sous réserve d'un cahier des charges établi avant l'élaboration et l'aménagement du lotissement et vérifié à l'issue, à la réception du lotissement. Ceci permet de nous

assurer que lorsque nous reprenons l'équipement, le cahier des charges de la collectivité a bien été respecté sur les aménagements de la rue (éclairage publics, assainissement, type de voirie). Malheureusement, certains aménagements de quartiers où les voiries sont restées privées ont été réalisés il y a très longtemps à Dole. Ceci représente un coût.

Je ne vais pas m'engager là-dessus, mais je crois qu'il faut l'unanimité de l'ensemble des riverains pour conduire une opération de renouvellement de la voirie. Autant dire que c'est peut-être une exception pour la rue des Lys, mais sur la rue de la Bombardière et rue Youri Gagarine, cela fait beaucoup de personnes. Les cessions de ces maisons conduisent au fait que les nouveaux habitants ne sont pas toujours bien informés que la rue est privée, et très rapidement, nous recevons des courriers pour nous demander quand nous allons refaire la rue. Nous leur répondons que la rue est privée. Parfois, les habitants ne sont pas au courant. Il y a donc parfois un déficit de communication qui relève des notaires. Après, la problématique qui se pose est bien sûr celle de l'entretien. Il y a souvent des nids de poule dans ces rues que personnes ne veut refaire, ou du moins, on ne trouve pas une majorité, voire une unanimité pour que la voirie soit refaite. C'est particulièrement le cas sur Gagarine et la Bombardière. Nous avons donc entrepris l'idée de les rebasculer dans le domaine public, sous réserve de dispositions importantes, assez longues, avec enquête publique que nous terminons aujourd'hui par cette délibération. Pour la petite anecdote, et je le dis, la rue était parfois publique lorsque cela pouvait arranger quelques riverains et elle était privée lorsque cela en arrangeait d'autres. Désormais, elle sera entièrement publique. Il n'y aura donc plus de discussion à cet effet.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le classement des voies de la Bombardière, Youri Gagarine et des Lys dans le domaine public communal de la Ville.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 24. La parole est à Isabelle GIROD.

#### **RAPPORT N° 24 : CREATION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE TREFONDS A GOUX**

DCM-2025-099

**Mme GIROD :** Madame et Monsieur JEANNIN, propriétaires de parcelles sur Goux sollicitent la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur une parcelle communale. Ces servitudes sont nécessaires pour permettre l'accès à la propriété et la pose de réseaux en sous-sol, sans nuire à la jouissance du bien communal ni compromettre son usage futur.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'une servitude de passage et de tréfonds au profit de Madame et Monsieur Gérard JEANNIN demeurant 8 place de la Cornée à Goux, propriétaires des parcelles 198 256 AH 47 et 48, sur la parcelle communale cadastrée 198 256 AI 80 ;
- de préciser que ces servitudes auront pour objet un droit de passage de 5 mètres de large ainsi qu'un droit de tréfonds pour la pose, l'entretien et le renouvellement des réseaux nécessaires au projet ;
- de préciser que les frais liés au bornage éventuel, à l'établissement de l'acte notarié, et à la publication au service de la publicité foncière seront entièrement à la charge du bénéficiaire ;
- de préciser que le montant de l'indemnité due à la commune en contrepartie des servitudes est fixé à 1 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ces servitudes.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'une servitude de passage et de tréfonds au profit de Madame et Monsieur Gérard JEANNIN demeurant 8 place de la Cornée à Goux.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 25. La parole est à Mathieu BERTHAUD.

**RAPPORT N° 25 : OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) AU SEIN DU PERIMETRE « ACTION CŒUR DE VILLE » DE LA VILLE DE DOLE**

DCM-2025-100

**M. BERTHAUD :** *Merci, Monsieur le Maire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville ont engagé depuis plusieurs années une politique de rénovation et de redynamisation du centre ancien dans le cadre du projet « Cœur de Ville » et de la politique de l'habitat. Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menées de 2012 à 2021 ont incité les propriétaires de logements à engager des travaux pour rendre le parc de logements plus attractif.*

*Il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre l'action engagée autour d'enjeux forts :*

- *accompagner la transition écologique ;*
- *poursuivre la reconquête du parc vacant du centre-ville ;*
- *maîtriser l'augmentation constante des locations de courte durée.*

*Une nouvelle Opération de Restauration Immobilière (ORI) est proposée pour permettre à la puissance publique de déclencher la réalisation de travaux importants de réhabilitation complète d'immeubles dans le cadre d'une politique locale d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne. Outil coercitif, les travaux envisagés peuvent alors être déclarés d'utilité publique et notifiés aux propriétaires, entraînant pour ceux-ci une obligation de faire dans un délai donné. En l'absence d'action mise en œuvre, une procédure d'expropriation peut être engagée.*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière sur le Cœur de Ville ;*
- *de mettre en œuvre une phase de concertation préalable (information presse, mise à disposition publique et en ligne d'un dossier de présentation et d'un registre de commentaires) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce se rattachant à cette délibération.*

**M. le Maire :** *Merci. Voilà pour cette étape de lancement d'une ORI qui nous permet d'identifier et de mettre la pression sur trois ou quatre propriétaires qui délaissent leurs biens dans le centre-ville. Cette délibération conduira à une autre délibération jeudi au Conseil Communautaire de l'Agglomération qui a la compétence sur l'habitat. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est adopté. Je vous remercie.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) au sein du périmètre « Action Cœur de Ville ».*

**M. le Maire :** *Nous passons au rapport n° 26. La parole est à Patricia ANTOINE.*

**RAPPORT N° 26 : SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ENTRE LA VILLE DE DOLE ET GRAND DOLE HABITAT**

DCM-2025-101

**Mme ANTOINE :** *Merci, Monsieur le Maire. Un bail emphytéotique a été signé en 1974 entre la Ville et le bailleur social Grand Dole Habitat pour la construction du foyer logements du Val d'Amour. Celui-ci a été fermé en 2022 dans le cadre de sa réhabilitation en résidence intergénérationnelle, prévue dans le plan senior de la Ville. Ce projet s'inscrit dans une mission d'intérêt général. La conclusion d'un bail emphytéotique administratif au profit de Grand Dole Habitat présente un atout dans la mesure où la Collectivité conserve la nue-propriété du foyer du Val d'Amour tout en permettant sa valorisation et sa récupération au terme du bail sans indemnités, dont la durée proposée est de 85 ans.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver le projet de bail emphytéotique administratif au profit de Grand Dole Habitat, pour le foyer logements et son emprise foncière cadastrés section BV n° 302 d'une superficie de 4 494 mètres carrés ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.*

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins une non-participation au vote, approuve le projet de bail emphytéotique administratif au profit de Grand Dole Habitat, pour le foyer logements et son emprise foncière.*

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 27. La parole est à Isabelle DELAINE.

**RAPPORT N° 27 : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2026**

DCM-2025-102

**Mme DELAINE** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il est proposé au Conseil Municipal de permettre aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de déroger à l'obligation de repos dominical, en accord avec la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la limite de 8 fois pour l'année civile 2026, à savoir :

- le 11 janvier pour le premier dimanche des soldes d'hiver ;
- le 24 mai dans le cadre de Cirque et Fanfares ;
- le 27 septembre dans le cadre du Weekend Gourmand du Chat Perché ;
- les 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre pour les fêtes de fin d'année.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est adopté, moins 5 votes contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 5 oppositions, approuve la dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2026 en accord avec la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 28. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

**RAPPORT N° 28 : TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE DE SPECTACLES ET DE CONGRES LA COMMANDERIE**

DCM-2025-103

**M. CHAMPANHET** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. La Ville souhaite engager des travaux de modernisation et de mise en conformité de la salle de spectacles La Commanderie comprenant :

- l'intégration d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) de Catégorie A ;
- la réfection des cloisons intérieures ;
- l'application de nouvelles peintures et finitions ;
- le remplacement ou la rénovation des menuiseries intérieures.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 327 000 euros HT et pourrait être financé par l'État à hauteur de 30 %, par le Conseil Régional à hauteur de 8 % et par le Conseil Départemental à hauteur de 20 %.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de modernisation et de mise en conformité de la salle de spectacles et de congrès La Commanderie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels, aux taux les plus élevés.

**M. le Maire** : Merci. Voilà pour ce projet de rénovation de La Commanderie qui se poursuit et pour lequel nous allons essayer d'aller chercher un peu d'argent. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de modernisation et de mise en conformité de la salle de spectacles et de congrès La Commanderie.

**M. le Maire** : Nous passons au rapport n° 29. La parole est de nouveau à Stéphane CHAMPANHET. Nous changeons de salle.

**RAPPORT N° 29 : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA COUVERTURE DE LA SALLE POLYVALENTE MANEGE DE BRACK**

DCM-2025-104

**M. CHAMPANHET :** *Un audit énergétique de la salle polyvalente Manège de Brack a mis en évidence des déperditions de l'ordre de 40 % par la toiture non isolée. Afin de garantir la pérennité du bâtiment, de réduire significativement sa consommation énergétique et d'améliorer le confort des usagers, la Ville souhaite engager des travaux de réfection complète de la toiture de la salle avec une isolation thermique par l'extérieur performante, et le renforcement de la charpente permettant de supporter le poids supplémentaire de l'isolant. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 582 883 euros HT et pourrait être financé par l'État à hauteur de 30 % et par le Conseil Départemental à hauteur de 20 %.*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver le projet de rénovation énergétique de la couverture de la salle polyvalente Manège de Brack ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels, aux taux les plus élevés.*

**M. le Maire :** *Merci. Voilà pour ce chantier qui n'était pas simple et qui nous impose de fermer la salle entre lundi prochain et début février. Les premiers travaux, qui commenceront la semaine prochaine, seront réalisés essentiellement à l'intérieur, puis vers l'extérieur pour l'isolation. Cela a évidemment nécessité de faire des études complémentaires pour trouver des solutions avec comme impératif important de préserver esthétiquement la charpente intérieure du Manège. La première disposition qui nous avait été présentée était une isolation par l'intérieur, qui ne couvrirait pas l'ensemble de la charpente, mais une partie. Je ne rentre pas dans les détails, mais c'est pour cette raison que nous avons essayé de travailler plutôt vers l'extérieur, ce qui va nécessiter évidemment de retuiler le Manège. Voilà pour ce programme qui nous permettra — c'est surtout ce qu'il faut retenir — de rouvrir la salle des fêtes en permanence, quelles que soient les saisons, après plusieurs années de fermeture pendant l'hiver étant donné les coûts de chauffage importants. Il y a aussi le confort. En effet, nous le savons, par temps de vent, de bise, en plein hiver, malgré le chauffage, on avait dans cette salle une perception de froid importante. Ceci va permettre considérablement d'améliorer ce lieu très attendu notamment par les associations pour une utilisation plus optimale.*

*Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame HERRMANN.*

**Mme HERRMANN :** *Ma question ne concerne pas le Manège de Brack, mais elle concerne le marché couvert. Y a-t-il eu des travaux qui expliqueraient que maintenant, il y a de nouveau du chauffage ? Je sais qu'il y a eu la terrasse et la partie sur le fond du marché.*

**M. le Maire :** *Aucun travaux n'ont été effectués. Nous avons remis un peu de chauffage, car nous avons des coûts moins élevés qu'auparavant grâce à la baisse des prix de l'électricité. Vous savez que le chauffage est électrique au marché. Mais se posera la question de l'isolation de ce bâtiment, ce qui est loin d'être simple. Ce sera un sujet bien évidemment. Y a-t-il d'autres questions ? Justine GRUET.*

**Mme GRUET :** *Bonjour, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Il faudrait peut-être dire aussi que nous avons la possibilité de fermer le Manège de Brack sur la période hivernale en organisant la vie des associations et l'utilisation de cette salle, ce qui est beaucoup plus difficile sur le marché couvert qui doit rester ouvert de manière continue et qui doit garantir un accès de qualité à la fois au public et aux commerçants. Je dois souligner cet effort pragmatique d'écologie fait par l'équipe municipale. Nous l'avons vu en début de séance sur l'isolation des écoles pour nos enfants. Je crois que cette rénovation s'inscrit pleinement dans la volonté d'arriver à rénover, à mieux isoler, à mieux maîtriser à la fois les coûts énergétiques et l'empreinte carbone de l'ensemble des bâtiments, le faire de manière pragmatique là où c'est possible et dans des délais qui permettent une réalisation optimale.*

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de rénovation énergétique de la couverture de la salle polyvalente Manège de Brack.*

**M. le Maire :** *Nous passons au rapport n° 30. La parole est à Maryline MIRAT. Nous poursuivons dans la même logique, mais en changeant de bâtiment. Nous continuons d'agir pour le climat et l'énergie.*

**RAPPORT N° 30 : RENOVATION ENERGETIQUE, FONCTIONNELLE ET MISE EN CONFORMITE DU CLUB HOUSE DU TENNIS CLUB DOLOIS**

DCM-2025-105

**Mme MIRAT :** *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Le club house du Tennis Club Dolois présente aujourd'hui des signes de vétusté notables tant sur le plan énergétique que fonctionnel. Afin de garantir un accueil de qualité aux usagers, de réduire l'empreinte environnementale de l'équipement, et de se conformer aux obligations réglementaires, la Ville souhaite engager un projet de rénovation globale qui se décline en trois axes majeurs :*

- 1. La rénovation énergétique et restructuration afin de réduire drastiquement les déperditions thermiques et d'améliorer le confort des usagers ;
- 2. La mise en conformité réglementaire afin de garantir la sécurité et l'accessibilité de l'Établissement Recevant du Public (ERP), ce qui est important ;
- 3. La rénovation fonctionnelle avec un aménagement intérieur qui sera optimisé pour répondre aux besoins actuels du Club et des utilisateurs, soit un réaménagement intérieur des espaces existants et la création d'une extension de 38 mètres carrés entre le Club House existant et les terrains.

*Le Club financera les équipements de cuisine et le mobilier intérieur à hauteur de 40 000 euros. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 332 700 euros HT et pourrait être financé par l'État à hauteur de 30 % et par le Conseil Départemental du Jura à hauteur de 20 %.*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver le projet de rénovation énergétique, fonctionnelle et de mise en conformité du club house du Tennis Club Dolois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels, aux taux les plus élevés.

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur BOUTELOUP.*

**M. BOUTELOUP :** *Sans douter des intentions écologistes de cette rénovation, je note qu'elle tombe une année d'élection à destination d'une association qui compte de nombreux licenciés.*

**M. le Maire :** *Vous avez l'esprit mal tourné, Monsieur BOUTELOUP. Voulez-vous que je vous raconte ?*

**M. BOUTELOUP :** *J'interroge simplement.*

**M. le Maire :** *Je vais vous répondre. Je suis un homme de parole et j'avais dit au Club que nous lancerions ces travaux dans le mandat. Je n'ai fait quasiment qu'une promesse au Club sportif, c'est celle-là. Madame MARCHAND était présente. C'était lors d'une Assemblée Générale du Tennis Club, parce que le bâtiment était très vétuste. D'ailleurs, je vous invite à venir aux Assemblées Générales des clubs où l'on voit justement du monde, ce qui est très bien. Cela vous permettrait de voir qu'il est nécessaire de transformer ce lieu, de l'isoler et de faire le nécessaire. Quant à vos turpitudes, que voulez-vous ? Prenez une licence au Tennis Club et je ne doute pas que tout le monde vous connaîtra là-bas.*

**M. BOUTELOUP :** *C'est juste une observation. Je n'ai pas l'esprit mal tourné.*

**M. le Maire :** *Oui, c'est posé comme cela. C'est juste une observation. Madame MARCHAND.*

**Mme MARCHAND :** *Je voulais ajouter qu'effectivement, Monsieur le Maire est venu à une Assemblée Générale. C'était il y a au moins quatre ans. Le club house a été construit dans les années 80. Il est actuellement fissuré à l'extérieur. Il n'est plus chauffé, car des radiateurs électriques de type « grille-pain » chauffaient cet équipement. Depuis plusieurs années, les utilisateurs n'ont plus de chauffage dans le club house. C'est un premier point. Deuxièmement, cet établissement n'était pas équipé PMR. Vous savez qu'actuellement, on insiste beaucoup sur le fait que les personnes handicapées puissent faire du sport. Il y a une demande de personne en fauteuil de pratiquer cette activité. C'est aussi la raison pour laquelle la restructuration de ce club house était nécessaire. Mais cela a été acté il y a plusieurs années. Cela ne date pas de cette année.*

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il d'autres questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de rénovation énergétique, fonctionnelle et de mise en conformité du club house du Tennis Club Dolois.*

**M. le Maire :** *Nous passons au rapport n° 31. La parole est de nouveau à Maryline MIRAT.*

**RAPPORT N° 31 : GESTION DES FORETS COMMUNALES DE DOLE – PROGRAMME DE COUPES, DE TRAVAUX, FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT – ANNEE 2026**

DCM-2025-106

**Mme MIRAT :** *Merci, Monsieur le Maire. C'est un rapport que nous passons tous les ans. Chaque année, des dépenses d'investissement (travaux sylvicoles et d'infrastructures) et de fonctionnement (frais de garderie, contribution à l'hectare, contribution volontaire obligatoire, adhésions et frais annexes) sont générées par la Ville pour la gestion de ses forêts, confiée à l'Office National des Forêts (ONF). La planification de la gestion forestière vise, via les documents d'aménagements, un équilibre pluriannuel des dépenses et des recettes (essentiellement les coupes de bois). Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques. En 2026, les dépenses en investissement et fonctionnement sont estimées à 71 686 euros TTC. Les recettes prévisionnelles s'élèvent quant à elles à 159 400 euros.*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider le programme de coupes, de travaux, d'investissement et de fonctionnement 2026.*

**M. le Maire :** *Merci. Y a-t-il des questions sur la gestion de nos forêts et les coupes 2026 ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de coupes, de travaux, d'investissement et de fonctionnement 2026 dans le cadre de la gestion des forêts communales de Dole.

**M. le Maire :** *Nous passons au rapport n° 32. La parole est à Isabelle GIROD.*

**RAPPORT N° 32 : ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2026**

DCM-2025-107

**Mme GIROD :** *En 2025, les recettes correspondent aux ventes de feuillus et de résineux qui proviennent de la forêt de Dole Azans, de Dole Goux et de la forêt de Dole Serre. Par ailleurs, 40 personnes se sont inscrites en mairie de Goux au rôle d'affouage pour la saison 2025/2026. Les petits bois et houppiers des coupes des parcelles forestières 3i et 4i ainsi que les produits des parcelles 6i, 13j et 18j seront exploités comme bois d'affouage en forêt communale de Dole Goux.*

*Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :*

- *de valider les destinations pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2026 ;*
- *d'agréer la liste des affouagistes ;*
- *d'approuver la désignation des garants pour le partage des bois d'affouage ;*
- *de fixer à 45 euros le montant de la taxe affouagère pour l'hiver 2025/2026.*

*Dans la liste des affouagistes, il faut ajouter Monsieur Philippe WAWRZYNIAK.*

**M. le Maire :** *Merci pour l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois 2026. Y a-t-il des questions à cet effet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins une non-participation au vote, approuve l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois de l'exercice 2026.

**M. le Maire :** *Nous passons au rapport n° 33. La parole est à Maryline MIRAT.*

**RAPPORT N° 33 : PARTICIPATION DE LA VILLE DE DOLE AU PROJET DE PARTAGE DE JARDINS « L'AMI DU POTAGER »**

DCM-2025-108

**Mme MIRAT :** *Je ne vous présente pas ce dispositif qui date de plusieurs années. Comme vous le savez, une convention annuelle de partenariat lie la Ville et la Régie de Quartier des Mesnils Pasteur pour l'animation du projet « l'Ami du Potager » et court jusqu'au 31 décembre 2025. La Ville souhaite poursuivre l'action pour l'année 2026 en initiant une réflexion avec la Régie de Quartier pour optimiser son fonctionnement et son efficacité. Pour l'animation du projet auprès des binômes existants, et pour la*

formation et l'accompagnement personnalisé de nouveaux binômes — je vous rappelle qu'ils bénéficient d'un accompagnement en permaculture —, le coût total du projet est estimé à 6 000 euros pour l'année 2026, avec une participation de la Ville à hauteur de 6 000 euros maximum, 50 % à la convention et 50 % en fonction des binômes créés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'association Régie de Quartier des Mesnils Pasteur, et d'approuver le versement d'une participation à hauteur de 6 000 euros maximum.

**M. le Maire :** Merci pour cette opération qui se poursuit. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'association Régie de Quartier des Mesnils Pasteur, et le versement d'une participation à hauteur de 6 000 euros maximum.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 34 et avant-dernier. La parole est à Philippe JABOVISTE.

#### **RAPPORT N° 34 : PRESENTATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE**

DCM-2025-109

**M. JABOVISTE :** Merci. Suivant le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités compétentes en assainissement ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire. Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2024 proposant le zonage de l'assainissement, à l'arrêté communautaire du 2 juillet 2025 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique, aux propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement de la commune de Tavaux résultant des conclusions du commissaire-enquêteur, à l'avis favorable du commissaire-enquêteur du 4 septembre 2025, ainsi qu'à l'approbation du zonage d'assainissement par le Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 — la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies pendant un mois et une mention dans les journaux —, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation, dont vous trouverez les plans de Dole et de Dole Goux, du zonage d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est donc une prise d'acte.

**M. le Maire :** Merci pour ce zonage. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du zonage d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Maire :** Nous passons au rapport n° 35. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

#### **RAPPORT N° 35 : PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPOS) ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET EAU POTABLE – ANNEE 2024**

DCM-2025-110

**M. CUINET :** Merci, Monsieur le Maire. Les rapports concernant l'assainissement collectif, non collectif et l'eau potable de l'agglomération ont été approuvés lors du Conseil Communautaire du 25 septembre dernier. Chaque commune est destinataire des rapports et le Maire doit les présenter à son Conseil Municipal au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. En conséquence, une présentation des trois rapports est effectuée avec un focus particulier pour la Ville de Dole :

##### **1. Pour l'assainissement non collectif :**

- nombre d'installations contrôlées conformes sans risque ou mises en conformité : 129 ;
- nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : 451 ;
- taux de conformité : 96,2 % ;
- pour la Ville de Dole : 314 abonnés en assainissement non collectif ;

**2. Pour l'assainissement collectif (données de la Ville de Dole et Goux) :**

- o mode de gestion en SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique) avec délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2028 pour la Ville de Dole et Goux ;
- o nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024 : 12 359 ;
- o volume facturé en 2024 (mètres cubes) : 1 481 796 ;
- o total HT pour 120 mètres cubes : 256,54 euros ;
- o estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : 23 788 ;
- o quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonnes de Matières Sèches) : 865,3 ;
- o taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 96,61 % ;
- o taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0,76 % ;

**3. Pour l'eau potable (données de la Ville de Dole hors Goux) :**

- o mode de gestion en SEMOP avec délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2028 pour la Ville de Dole, hors Goux ;
- o nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024 : 12 781 ;
- o volume produit en 2024 (mètres cubes) : 1 672 216 ;
- o total HT pour une consommation de 120 mètres cubes : 216,32 euros ;
- o estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau d'eau potable : 24 600 ;
- o taux de conformité des prélèvements : 100 % ;
- o rendement de distribution : 82,1 % ;
- o taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,32 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce RPQS, et c'était la dernière notice du dernier Conseil Municipal du mandat.

**M. le Maire :** Merci, Jean-Pierre. Voilà pour ce rapport. C'est une prise d'acte.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable pour l'année 2024.

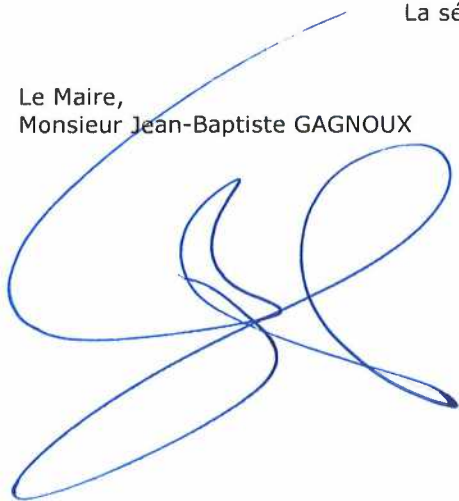
**M. le Maire :** Notre Conseil est terminé. Pour conclure ce dernier Conseil Municipal du mandat, je voudrais juste vous remercier toutes et tous, l'ensemble des élus, pour votre investissement au service de la Ville de Dole quels que soient nos groupes. Je voudrais également remercier aussi celles et ceux qui font le choix d'arrêter leur mandat municipal, les remercier pour leur investissement et leur engagement pour notre territoire. Je remercie également l'ensemble des services municipaux qui se sont impliqués aux côtés des élus pour faire avancer les dossiers de ce mandat. Je salue également nos échanges avec la minorité, même s'ils ont parfois été un peu tendus, ce qui est bien normal, mais, je crois, essentiellement et très généralement dans le respect des uns et des autres. Je souhaite une bonne campagne à tout le monde et nous nous retrouverons au mois de mars pour un certain nombre, pour l'installation du nouveau Conseil Municipal, l'élection du nouveau maire et de l'exécutif. Merci à vous.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un bon Noël. Je vous remercie.

Applaudissements.

La séance est levée à 20 heures 48.

Le Maire,  
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX



Le secrétaire de séance,  
Monsieur Stéphane CHAMPANHET

